

ANNEXE A1

Adresse :
169, chemin du Quatre-Milles
Hampden JOB 1Y0

No de lot :
6 655 558

DÉCLARATIONS DU VENDEUR :

1. **SANS GARANTIE LÉGALE:** La présente vente est faite sans garantie légale de qualité, aux risques et périls de l'acheteur.
2. **INCLUSIONS :** Tout ce qui restera sur la propriété à la date de la prise de possession sera réputé appartenir à l'acheteur à moins d'une entente écrite entre le vendeur et l'acheteur. Le tout étant vendu sans garantie légale de qualité ou de fonctionnement, aux risques et périls de l'acheteur.
3. **VENTE TAXABLE :** La présente propriété est taxable, en tout ou en partie étant donné qu'elle effectue soit des opérations commerciales agricoles et/ou forestières et est vendue comme telle. De ce fait, la vente sera taxable (en tout ou en partie selon le cas, voir avec votre notaire et /ou comptable).
4. **RÉPARTITION DU PRIX DE VENTE :** La répartition du prix de vente sera fournie par le vendeur et/ou son comptable au notaire instrumentant la vente.
5. **SUPERFICIE :** Superficie et mesures de la terre vendue selon le cadastre municipal, terre non arpentée, sans garantie de contenance, et vendue telle que vue. Le vendeur ne fournira pas de document d'arpentage, ni aucun certificat de localisation ou piquetage pour cette vente.
6. **CRÉDIT DU MAPAQ :** Pour le montant des taxes municipales, s'il y a un crédit de taxes du MAPAQ, la réduction est incluse dans le montant de taxes affiché par le courtier.
7. **TRANSFERT DE RESPONSABILITÉ :** L'acheteur et le vendeur s'engagent à signer le document : *Transfert de responsabilité : Engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles suite à des travaux forestiers subventionnés* (ci-joint). L'acheteur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence Forestière ou le Groupement Forestier de cette région, de veiller à la protection des investissements sylvicoles jusqu'aux dates d'échéance des engagements; rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite. Maxxum 100 Centre et ses courtiers se dégagent de toutes responsabilités face à ce transfert et l'acheteur et le vendeur s'en déclarent satisfaits.
8. **ZONAGE AGRICOLE :** L'acheteur reconnaît que le lot vendu est situé dans une zone agricole, que ce lot est assujéti à certaines dispositions de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et qu'il ne pourra utiliser ce lot à une fin autre que l'agriculture à moins qu'il n'obtienne l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole ou qu'il puisse se prévaloir de droits prévus dans la Loi. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée.

9. **ZONE HUMIDE** : Il y aurait une zone humide sur la terre. De ce fait, l'acheteur est entièrement responsable de s'assurer de la faisabilité de son ou ses projets qu'il entend faire avec la propriété ci-haut mentionnée. Le vendeur ainsi que le courtier se dégagent de toutes responsabilités et l'acheteur s'en déclare satisfait. (Voir plan ci-joint)
10. **SERVITUDES** : Le vendeur déclare que l'immeuble est assujéti à certaines servitudes, notamment à des servitudes d'utilité publique relatives au transport et à la distribution des services d'électricité, de téléphone, de télécommunication et de câblodistribution, à un droit de passage mentionné à l'acte enregistré au bureau d'enregistrement de Compton sous le numéro 49 804, ainsi qu'à une servitude de puisage d'eau créée en 2026 dans le cadre d'un acte de donation.
11. **INSTALLATION SEPTIQUE** : Tel que mentionné dans la déclaration du vendeur, les installations septiques ne sont pas conformes. L'acheteur devra s'assurer d'avoir une fosse septique et un champ d'épuration qui répondent aux exigences municipales et environnementales le tout, à ses frais tant pour la demande que pour adapter la fosse et le champ d'épuration. L'acheteur les accepte dans leur état actuel à son entière satisfaction et à ses risques et périls, et renonce à tous recours contre le vendeur à cet effet.
12. **PUITS | EAU** : Aucun document de conformité, aucune facture ou autre concernant le puits de surface et les six puits artésiens pour les étangs de pêche, vendu tel quel. Si l'acheteur le désire, celui-ci peut faire faire un test d'eau (quantité et qualité en remplissant le formulaire EAU avec le courtier lors d'une promesse d'achat).

Date : 30-09-26

Par la présente, je déclare avoir pris connaissance de ce document et m'en déclarer satisfait.

PA _____

Acheteur 1

Date

Vendeur 1

Date

Acheteur 2

Date

Vendeur 2

Date

*Toute reproduction et/ou modification, en tout ou en partie, est interdite sans l'autorisation écrite de Maxxum 100 centre inc. Si lors d'une promesse d'achat, vous souhaitez exclure ou modifier certaines clauses, vous devez en aviser les courtiers inscripteurs, raturer la clause, la réécrire en **rouge** et faire initialer vos clients afin que vos intentions soient claires entre toutes les parties. Toute modification au document à l'aide d'un logiciel comme Adobe est strictement interdite.*

Transfert de responsabilité : engagement à ne pas détruire les investissements sylvicoles

IDENTIFICATION DES PARTIES

SECTION 1 LE VENDEUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé le « vendeur »

SECTION 2. L'ACQUÉREUR	Nom (individu ou entreprise) : _____
	Adresse : _____ Ville : _____
	Code postal : _____ Téléphone : _____ Cellulaire : _____
	Courriel : _____
	Pour les entreprises : Nom et titre de la personne autorisée à signer le contrat : _____
	Ci-après nommé l'« acquéreur »

Ci-après collectivement nommées les « parties »

SECTION 3. OBJET DU CONTRAT

Considérant que l'acquéreur achète du vendeur le(s) lot(s) numéro(s) _____
_____ du cadastre _____
et que la transaction a eu lieu devant le notaire (nom) _____
en date du _____.

Considérant que le vendeur (ou les propriétaires précédents le cas échéant) s'est engagé envers _____ (l'« Agence ») à ne pas détruire les investissements sylvicoles décrits au tableau 1 pour les durées déterminées ou, à défaut, à rembourser en tout ou en partie le montant de l'aide financière versée, et que cet engagement a été respecté.

En conséquence, le présent contrat vise à transférer ces obligations à l'acquéreur, lequel en a pris connaissance aux fins du présent contrat.

SECTION 4. OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR

L'acquéreur s'engage, à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété, à assumer les obligations contractées par le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, envers l'Agence, soit de :

- veiller à la protection des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 jusqu'aux dates d'échéance des engagements;
- rembourser à l'Agence une somme équivalente en tout ou en partie de l'aide financière versée, advenant la destruction totale ou partielle desdits investissements sylvicoles avant la date d'échéance inscrite au tableau 1.

L'acquéreur s'engage à respecter les conditions et les fins de l'utilisation pour lesquelles cette participation financière a été accordée par l'Agence.

Dans le cas de l'aliénation par l'acquéreur, par vente ou autrement, des investissements sylvicoles décrits au tableau 1 avant la date d'échéance de l'engagement, l'acquéreur s'engage à informer le futur acheteur des obligations de ce contrat, et à obtenir son engagement à les respecter.

Dans le cas où l'Agence refuserait de libérer de ses obligations le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, l'acquéreur s'engage à indemniser le vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, de toute somme qui pourrait lui être réclamée par l'Agence pour la destruction des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1, de même que de toute dépense ou frais corrélatifs occasionnés au vendeur, ou les propriétaires précédents le cas échéant, des suites de cette destruction.

Tableau 1 : Description des investissements sylvicoles

Numéro de prescription sylvicole (et rapport d'exécution)	Code de travaux (description, à titre indicatif)	Aide financière versée (\$)	Date d'octroi	Échéance des engagements

Note pour annexer des informations supplémentaires au tableau 1 ou le remplacer : _____

SECTION 5. TRANSMISSION DES DOCUMENTS

L'acquéreur consent à ce que le vendeur fasse parvenir une copie du présent contrat signé par les parties à l'Agence lorsque la transaction sera officialisée afin que le vendeur obtienne une libération des engagements.

Lorsque les parties sont des compagnies ou des propriétés collectives, elles consentent à ce que les résolutions désignant le représentant autorisé à signer les documents soient également transmises à l'Agence.

Les parties et l'Agence consentent à ce que le présent contrat puisse être signé sur des exemplaires séparés, incluant en version numérisée. Les signatures par envoi de copie numérisée ou PDF sont donc acceptées. Chacun de ces exemplaires sera réputé être un original et tous ces exemplaires constitueront ensemble un seul et même contrat.

SECTION 6. SIGNATURES

À (lieu) _____, À (lieu) _____,

le (date) _____ le (date) _____

Le vendeur

L'acquéreur

SECTION 7. APPROBATION DE L'AGENCE

L'approbation de l'Agence pour le transfert de responsabilités peut être transmise dans un autre document directement à un notaire faisant les démarches au nom des parties. Dans ce cas, les parties n'ont pas à contacter l'Agence. Le notaire transmettra à l'Agence le contrat signé par les parties.

Considérant que l'acquéreur n'a pas été reconnu en défaut dans la destruction d'investissements sylvicoles sur un autre lot boisé ou de ne pas avoir respecté les conditions d'attribution d'une aide financière de l'Agence.

Considérant que l'acquéreur accepte d'assumer les responsabilités du vendeur et des propriétaires précédents le cas échéant concernant la protection des investissements sylvicoles identifiés au tableau 1.

En conséquence, l'Agence libère le vendeur, et les propriétaires précédents le cas échéant, de toutes obligations relatives à la protection des investissements sylvicoles inscrits au tableau 1 et reconnaît maintenant l'acquéreur responsable de celles-ci à partir de la date de la signature de l'acte de vente de la propriété.

À (lieu) _____,

le (date) _____

L'Agence

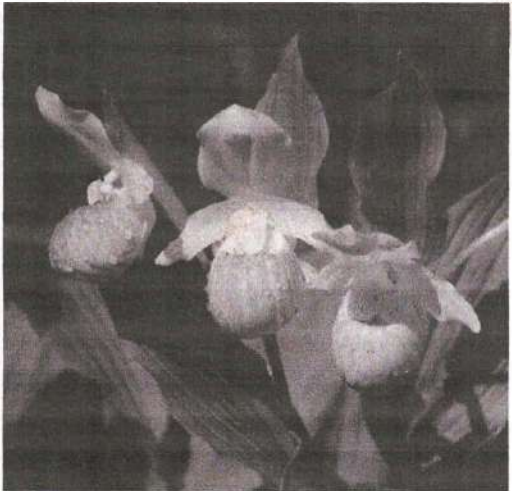
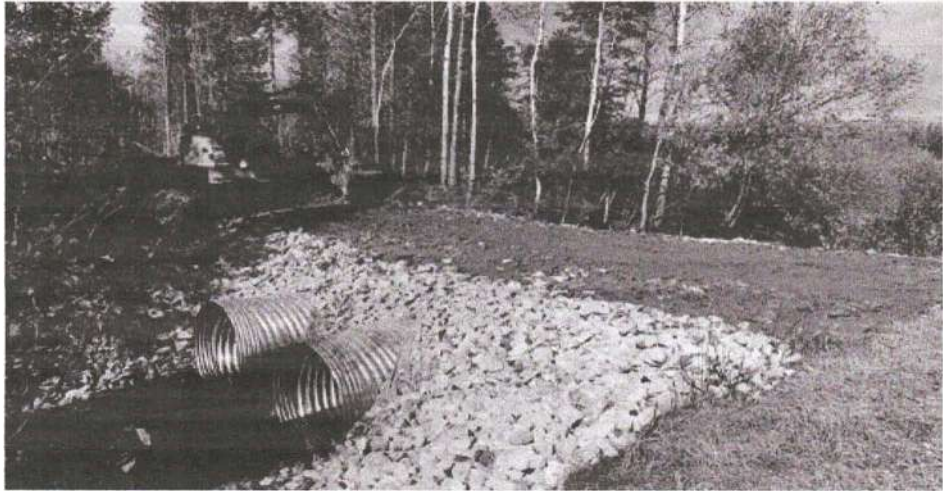


(Responsabilité du vendeur de l'acheminer au groupement forestier)



PLAN

D'AMÉNAGEMENT
FORESTIER



Nom :

No producteur :

Représentant autorisé :

Municipalité (code) : **HAMPDEN (41075)**

Unité cadastrale (code) : **HAMPDEN (1011)**

Rang (code) : **I (01)**

Lot(s) : **4773782**



AMÉNAGEMENT
FORESTIER COOPÉRATIF
DES APPALACHES

☎ 819-888-2790

✉ info@afca.coop

📍 112 Route 257 Sud, La Patrie, Qc
J0B 1Y0

afca.coop



GROUPEMENTS
FORESTIERS
QUÉBEC

Document produit par
GFOGÉO



TABLE



DES MATIÈRES

Les propriétaires et objectifs	1
Localisation des lots	2
Cartographie forestière	3
Données forestières	4
Objectif des travaux	9
Annexe technique	10
Notes au propriétaire	12
Engagement du propriétaire	13
Acceptation et signature	14



PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le présent plan d'aménagement est confectionné en vertu du règlement n° 5 de l'Agence.

Le plan d'aménagement forestier et l'enregistrement de la superficie a vocation forestière sont nécessaires à l'obtention d'un certificat de producteur forestier qui donne accès à l'aide financière et technique du programme de mise en valeur de l'Agence, au programme de remboursement de taxes foncières, au programme sur le financement forestier et au programme Faune-Forêt.

Le respect des engagements inscrits au plan d'aménagement forestier et des saines pratiques d'intervention forestière est le gage de validité du plan. Dans le cas contraire, l'Agence peut invalider le présent plan d'aménagement forestier et en aviser le bureau d'enregistrement.

Ce plan d'aménagement forestier contient des informations forestières sommaires. L'opinion émise sur les travaux sylvicoles est basée sur une visite de reconnaissance sur la propriété et non sur un inventaire forestier, à moins d'entente avec le propriétaire. L'utilisation de ce plan est strictement réservée pour les fins prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1).

Toute recommandation formelle de travaux forestiers procurant une aide financière de l'Agence doit être validée et confirmée par une prescription d'un ingénieur forestier.



Agence de mise en valeur
de la forêt privée de l'Estrie

LES PROPRIÉTAIRES

Nom du propriétaire (titre de propriété)	Date de naissance	Adresse (pour envoi de correspondance)
No d'actionnaire		169 RANG QUATRE MILLES
	NEQ	LA PATRIE (QUEBEC) J0B-1Y0
No de producteur		Courriel
Autre(s) propriétaire(s)		Téléphone(s) Rés.: Bur
Représentant		Cel.:
		Téléphone du représentant
		Langue de correspondance
		☒ Français ☐ Anglais

Propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant : ☐ Oui ☒ Non

OBJECTIFS DU PROPRIÉTAIRE

☐  Acéricole	☐  Faunique	☐  Agroforestier	☐  Récréatif	☐  Production de matière ligneuse
☐ Autre: _____				

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

- Les superficies inscrites à la section 4, «Description des peuplements», sont issues de données cartographiques, elles peuvent donc différer des superficies au compte de taxes.
- Avant d'entreprendre des travaux avec récolte de bois, vérifier auprès de votre groupement forestier ou du syndicat des producteurs de bois les possibilités de mise en marché.
- Vérifier auprès de votre conseiller forestier afin de connaître les modalités d'application des travaux d'aménagement subventionnés.
- Plusieurs municipalités sont assujetties à des règlements sur l'abattage d'arbres, vérifier auprès de la municipalité avant d'entreprendre des travaux.
- Les peuplements issus de plantations sont à vocation de production de matière ligneuse.



LOCALISATION DES LOTS

MRC (CODE) : 410			MUNICIPALITÉ (CODE) : 41075				OGC :	
HAUT ST-FRANCOIS			HAMPDEN				O	
Date d'expiration du PAF	région admin. / Unité d'aménagement / agence	État	Unité d'évaluation	Canton (nom et code)	Rang (code)	No de lot	Superficie (ha)	
							Forestière	Totale
2034-07-08	05 / 514 / 051	M	4736089045	HAMPDEN / 1011	01	4773782	42,2	45,7
État : A = ajout M = Modification R = Renouvellement T = Transfert AN = Annuler							42,2	45,7

DONNÉES FORESTIÈRES ET TRAVAUX SUGGÉRÉS

No	Description du peuplement		Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
001	Bâtiment / / / / /	Sup. (ha)	4.4	4.4	3
		Densité	E		
		Hauteur (m)			
		Classe d'âge			

Secteur utilisé à des fins résidentielles. Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.

002	Sapinière à sapin SAB/ / / / /	Sup. (ha)	0.5	Coupe totale	0.5	1
		Densité	A			
		Hauteur (m)	14/17			
		Classe d'âge	70			

Vieille sapinière qui commence à verser avec le vent. Il faudrait récolter les arbres avant que tous les arbres ne tombent. Vise à prélever la totalité des arbres du peuplement ayant atteint la maturité ou en voie de dépérissement. Les travaux doivent protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.

003	Peupleraie à sapin à dominance feuillue PET/SAB/EPB/BOP/CET/	Sup. (ha)	1.1	Débroussaillage et déblaiement- forte comp.	1.1	1
		Densité	A			
		Hauteur (m)	17/19			
		Classe d'âge	70			

Peupleraie à sapin qui arrive à la fin de son cycle. Il y a beaucoup d'arbres morts sur pied et d'arbre au sol qui pourrissent depuis plusieurs années. Il faudrait ramasser les arbres qui restent avant qu'ils ne tombent aussi. Procéder à la coupe des tiges ligneuses, à l'élimination de la broussaille et à la préparation du site afin de le rendre propice au reboisement.

004	Gravière, sablière / / / / /	Sup. (ha)	0.3	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	0.3	3
		Densité	E			
		Hauteur (m)				
		Classe d'âge				

Gravière Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.

DENSITÉ DE COUVERT

- A : 80 à 100 %
- B : 60 à 80 %
- C : 40 à 60 %
- D : 25 à 40 %
- forte
- normale
- faible
- très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

- 1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
- 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
- 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.



No	Description du peuplement		Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
005	Mélangé à feuillu tolérant à dom. rés.	Sup. (ha) 1.8	Coupe totale	1.8	1
		Densité C			
	EPB/SAB/CET/PET/ /	Hauteur (m) 14/17			
		Classe d'âge 50			
Il y a quelques épinettes plus matures qui poussent avec du peuplier dans ce peuplement, mais la densité est faible. On retrouve aussi une plantation d'épinette très opprimée par le peuplier et le bouleau. Il faudrait le récolter prochainement. Vise à prélever la totalité des arbres du peuplement ayant atteint la maturité ou en voie de dépérissement. Les travaux doivent protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.					
006	Feuillu en régénération	Sup. (ha) 1.8	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.8	3
		Densité A			
	PET/ / / / /	Hauteur (m) 04/07			
		Classe d'âge 20			
Peuplier en régénération qui opprime une plantation d'épinettes. Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.					
007	Sapinière à mélèze	Sup. (ha) 0.3	Services techniques : Coupe de succession	0.3	1
		Densité C			
	SAB/MEL/PET/ / /	Hauteur (m) 12/14			
		Classe d'âge 50			
Sapinière à mélèze de faible densité. Il y a une forte régénération en sapin au sol. Traitement consistant à récolter les tiges matures ou d'essences non désirées qui composent l'étage supérieur afin de dégager la régénération établie en sous-étage et ainsi accélérer la succession naturelle.					
008	Coupe totale	Sup. (ha) 0.7	Plantation manuelle racines nues (résineux)	0.7	1
		Densité D			
	/ / / / /	Hauteur (m) 00			
		Classe d'âge 10			
Coupe totale récente. Mise en terre de plants résineux, à racines nues de forte dimension, d'essences appropriées au site.					

DENSITÉ DE COUVERT

- A : 80 à 100 %
- forte
- B : 60 à 80 %
- normale
- C : 40 à 60 %
- faible
- D : 25 à 40 %
- très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

- 1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
- 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
- 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.



No	Description du peuplement		Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
009	Peupleraie à sapin à dominance résineuse	Sup. (ha) 2.2	Coupe totale	2.2	1
		Densité A			
	SAB/PET/EPB/BOP/ERR/	Hauteur (m) 14/17			
		Classe d'âge 50			
Peupleraie à sapins prête à être récoltée. Il y a présence d'aulne sous la canopée qui pourrait nuire à la régénération suite à la coupe. Vise à prélever la totalité des arbres du peuplement ayant atteint la maturité ou en voie de dépérissement. Les travaux doivent protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.					
010	Sapinière à épinette	Sup. (ha) 9.7	Débroussaillage et déblaiement- forte comp.	9.7	1
		Densité D			
	SAB/EPB/ / / /	Hauteur (m) 17/19			
		Classe d'âge 70			
Peupleraie à sapin qui arrive à la fin de son cycle. Il y a beaucoup d'arbres morts sur pied et d'arbre au sol qui pourrissent depuis plusieurs années. Il faudrait ramasser les arbres qui restent avant qu'ils ne tombent aussi. Procéder à la coupe des tiges ligneuses, à l'élimination de la broussaille et à la préparation du site afin de le rendre propice au reboisement.					
011	Sapinière à épinette	Sup. (ha) 0.8	Services techniques : Coupe d'amélioration	0.8	2
		Densité C			
	SAB/EPB/ / / /	Hauteur (m) 14/17			
		Classe d'âge 70			
Sapinière à épinettes en dépérissement. Il y a beaucoup de chicots de sapins et ceux qui restent sont en mauvaise santé. Les épinettes sont plus ou moins en bonne santé et il y a beaucoup de feuillus en régénération. L'objectif est d'améliorer la qualité du peuplement, sa structure et sa composition, et d'y assurer une régénération. Pour ce faire, prélever les essences indésirables et les arbres commerciaux de faible qualité et/ou à maturité.					
012	Mélangé sur station humide à dom. feuil.	Sup. (ha) 1.9	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.9	3
		Densité B			
	FRN/BOJ/SAB/ / /	Hauteur (m) 14/17			
		Classe d'âge 40			
Frênaie noire au sol très humide. Inutile de faire des travaux, car il n'y a pas assez d'essence de valeur et les travaux causeraient trop de dommages. Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.					

DENSITÉ DE COUVERT

- A : 80 à 100 % forte
- B : 60 à 80 % normale
- C : 40 à 60 % faible
- D : 25 à 40 % très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

- 1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
- 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
- 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.



No	Description du peuplement			Travaux suggérés	Qté (ha)	Priorité
013	Peupleraie à sapin à dominance résineuse	Sup. (ha)	4.1	Débroussaillage et déblaiement- forte comp.	4.1	1
		Densité	B			
	SAB/PET/BOP/THO/BOJ/	Hauteur (m)	17/19			
		Classe d'âge	70			
Vieille sapinière en dépérissement. La plupart des arbres sont tombés au sol depuis quelques années et ceux qui restent risquent de tomber bientôt. Procéder à la coupe des tiges ligneuses, à l'élimination de la broussaille et à la préparation du site afin de le rendre propice au reboisement.						
014	Feuillu en régénération	Sup. (ha)	4.5	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	4.5	3
		Densité	A			
	SAB/BOP/PET/ / /	Hauteur (m)	04/07			
		Classe d'âge	20			
Bouleau gris et bouleau à papier en régénération. Attendre maturité économique. Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.						
015	Sapinière à épinette	Sup. (ha)	3.2	Coupe totale	3.2	1
		Densité	B			
	SAB/BOP/ERR/EPR/PET/BOJ	Hauteur (m)	14/17			
		Classe d'âge	70			
Vieille sapinière mature. Les arbres sont en mauvaise santé et commencent à verser. Il faudrait les récolter avant qu'ils ne tombent au sol. Vise à prélever la totalité des arbres du peuplement ayant atteint la maturité ou en voie de dépérissement. Les travaux doivent protéger la régénération pré-établie et minimiser les impacts au sol.						
016	Érablière rouge à feuillu tolérant	Sup. (ha)	0.6	Eclai. commerciale feuillus d'ombre méc.	0.6	2
		Densité	A			
	CET/ERR/SAB/BOJ/ /	Hauteur (m)	14/17			
		Classe d'âge	40			
Jeune érablière rouge à cerisier. Il y a quelques arbres plus vieux qui poussent ici, mais la plupart des arbres sont très jeunes et denses. Une éclaircie pourrait bénéficier au peuplement. Traitement d'éducation visant à récolter des tiges marchandes afin de répartir le potentiel de production du site sur un nombre limité de tiges, uniformément réparties et ayant les caractéristiques désirées. L'objectif est d'augmenter la croissance en diamètre et la qualité des tiges résiduelles. Le taux de prélèvement varie de 30 à 40 % de la surface terrière, dépendamment de la densité initiale du peuplement.						

DENSITÉ DE COUVERT

- A : 80 à 100 %

B : 60 à 80 %

C : 40 à 60 %

D : 25 à 40 %
- forte

normale

faible

très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

- 1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)

2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)

3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.



No	Description du peuplement		Travaux suggérés		Qté (ha)	Priorité
017	Feuillu en régénération	Sup. (ha)	5.3	Ecl. précom. (puits de lumière)+martelage	5.3	2
		Densité	A			
	BOP/BOJ/CET/ERR/ /	Hauteur (m)	04/07			
		Classe d'âge	20			
Feuillu tolérant en régénération. Pourrait être éclairci pour permettre aux jeunes arbres de pousser plus rapidement. Ce traitement vise à diminuer la compétition et à redistribuer le potentiel de croissance du site sur un nombre de tiges feuillues d'avenir, uniformément réparties, en vue de produire des bois de sciage et de déroulage de qualité. Créer une couronne de lumière autour des cimes des tiges d'avenir sélectionnées en ne prélevant que les arbres qui entravent leur développement.						
018	Eau, lac, rivière, étang à castor	Sup. (ha)	1.5	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.5	3
		Densité	E			
	/ / / / /	Hauteur (m)				
		Classe d'âge	10			
Rivière qui passe entre deux pentes très abruptes. Aucun travail proposé à cause du relief. Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.						
019	Feuillu en régénération	Sup. (ha)	1.1	Réévaluer le potentiel forestier dans 10 ans	1.1	3
		Densité	A			
	PET/SAB/ / / /	Hauteur (m)	02/04			
		Classe d'âge	10			
Jeunes feuillus en régénération Aucune intervention forestière suggérée pour le moment. Un suivi du peuplement serait pertinent dans 10 ans.						

DENSITÉ DE COUVERT

A : 80 à 100 %	forte
B : 60 à 80 %	normale
C : 40 à 60 %	faible
D : 25 à 40 %	très faible

PRIORITÉ FORESTIÈRE

- 1 : Traitement possible à court terme (1 à 3 ans)
- 2 : Traitement possible à moyen terme (4 à 7 ans)
- 3 : Traitement possible avant échéance du PAF (8 à 10 ans)

Avant toute intervention forestière, le propriétaire doit se référer à son conseiller forestier accrédité qui le renseignera sur les directives du traitement à faire, les modalités d'obtention d'une aide financière pouvant s'appliquer aux travaux prescrits, les lois et les règlements en vigueur ainsi que sur le respect de ses engagements.



ANNEXE TECHNIQUE

No peuplement	Appellation	Sup. approx. ha	Surface terrière (m2 ha/hauteur)	Densité Hauteur Âge	Volume (m3 sol ha)				Volume total (m3 solide)	Rég. naturelle Stocking en % Tiges (ha)			Mortalité %	Broussailles %
					Sapin Épin.	Aut. résin.	Feu. mou	Feu. dur		Rés.	Feu.	Total		
001	Bâtiment	4.4	00	E										
002	Sapinière à sapin	0.5	42	A					201					
				14/17										
				70										
003	Peupleraie à sapin à dominance feuillue	1.1	26	A					316					
				17/19										
				70										
004	Gravière, sablière	0.3	00	E										
005	Mélangé à feuillu tolérant à dom. rés.	1.8	18	C					241					
				14/17										
				50										
006	Feuillu en régénération	1.8	00	A							100			
				04/07										
				20										
007	Sapinière à mélèze	0.3	16	C					43		100			
				12/14										
				50										
008	Coupe totale	0.7	00	D										
				00										
				10										
009	Peupleraie à sapin à dominance résineuse	2.2	31	A					653					
				14/17										
				50										
010	Sapinière à épinette	9.7	11	D					1018		50			
				17/19										
				70										
011	Sapinière à épinette	0.8	26	C					182		90			
				14/17										
				70										
012	Mélangé sur station humide à dom. feuil.	1.9	32	B					483		50			
				14/17										
				40										
013	Peupleraie à sapin à dominance résineuse	4.1	23	B					898	50	30			
				17/19										
				70										

No peuplement	Appelation	Sup. approx. ha	Surface terrière (m2 ha/haute ur)	Densité Hauteur Âge	Volume (m3 sol ha)				Volume total (m3 solide)	Rég. naturelle Stocking en % Tiges (ha)			Mortalité %	Broussailles %
					Sapin Épin.	Aut. résin.	Feu. mou	Feu. dur		Rés.	Feu.	Total		
014	Feuillu en régénération	4.5	05	A					162	100				
				04/07										
				20										
015	Sapinière à épinette	3.2	36	B					886	50	50			
				14/17										
				70										
016	Érableière rouge à feuillu tolérant	0.6	32	A					160	80				
				14/17										
				40										
017	Feuillu en régénération	5.3	00	A						90				
				04/07										
				20										
018	Eau, lac, rivière, étang à castor	1.5	00	E										
				10										
019	Feuillu en régénération	1.1	03	A					22	100				
				02/04										
				10										
Sup. Totale (ha)		45,8	Vol. Total (m3 sol.)		0	0	0	0	0					

NOTE AU PROPRIÉTAIRE

- Pour les besoins de ce plan d'aménagement, les données inscrites sont approximatives. Un inventaire détaillé est nécessaire afin d'évaluer précisément les volumes et les superficies.
- Les travaux de mise en valeur suggérés nécessitent aussi un inventaire forestier complet afin de vérifier leur exactitude et confectionner une prescription sylvicole.
- Les travaux de mise en valeur proposés ne sont pas nécessairement admissibles dans le cadre des programmes d'aide à la forêt privée, vérifier auprès de votre groupement forestier avant d'entreprendre des travaux.
- Les peuplements issus de plantation sont à vocation de production de matière ligneuse.
- Les peuplements 001, 004, 005, 006, 012, 014, 018 ET 019 sont à revoir dans 10 ans.

LEXIQUE ET INFORMATIONS UTILES

ESSENCES

AUR Aulne
BOG Bouleau gris
BOJ Bouleau jaune
BOP Bouleau blanc
CAC Caryer cordiforme
CAR Charme de Caroline
CEP Cerisier de Pennsylvanie

CET Cerisier tardif
CEV Cerisier de Virginie
CHG Chêne à gros fruits
CHR Chêne rouge
EPB Épinette blanche
EPN Épinette noire
EPO Épinette de Norvège

EPR Épinette rouge
ERA Érable argenté
ERP Érable de Pennsylvanie
ERR Érable rouge (plaine)
ERS Érable à sucre
FRA Frêne d'Amérique
FRN Frêne noir

HEG Hêtre d'Amérique
MEL Mélèze
NOC Noyer cendré
NOY Noyer noir
ORA Orme d'Amérique
OSV Ostryer de Virginie
PEB Peuplier baumier

PEG Peuplier grandes dents
PEH Peuplier hybride
PET Peuplier faux-tremble
PIB Pin blanc
PIG Pin gris
PIR Pin rouge
PIS Pin d'Écosse

POM Pommier
PRU Pruche
SAB Sapin baumier
SAL Saule
THO Thuya occidental (Cèdre)
TIL Tilleul

ÉQUIVALENCE DES MESURES

1 hectare (ha) = 2,5 acres (ac)
1 mètre cube app. (m3 App) = 0,42 corde
1 mètre cube solide/ha = 0,16 corde/acre
1 kilomètre = 0,6 mile

PERTURBATION/ORIGINE

BR Brûlis total
BRP Brûlis partiel
CHP Chablis partiel
CHT Chablis total
CP Coupe partielle
CT Coupe totale
CER Éclaircie commerciale

DP Dépérissement partiel
DT Dépérissement total
EL Épidémie légère
EPC Éclaircie précommerciale
ES Épidémie grave
FR Friche
P Plantation

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE SUR L'ABATTAGE D'ARBRES

LES GRANDES LIGNES :

Chaque municipalité a son propre règlement concernant l'abattage d'arbres. Référez-vous à la municipalité ou au Groupement forestier pour connaître le règlement en vigueur.

Assurez-vous également de respecter la réglementation concernant les milieux humides



DÉCLARATION ET CONSENTEMENT

Municipalité (code) : HAMPDEN (41075)
 Unité cadastrale (code) : HAMPDEN (1011)
 Rang (code) : I (01)
 Lot(s) : 4773782

Nom du producteur :
 Numéro du producteur :
 Plan d'aménagement :
 Bloc :

DÉCLARATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

Convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun

Je déclare que les lots ou parties de lot du présent plan d'aménagement forestier sont sous convention d'aménagement forestier avec un organisme de gestion en commun (groupement forestier, société sylvicole, etc.)

Oui ☒ Non ☐
 Nom de l'ingénieur forestier : Samuel Bédard No permis : 2021-076
 Signature : [Signature]
 Date : 2024-01-26

DÉCLARATION DE RECONNAISSANCE DU PRODUCTEUR FORESTIER
 ET CONSENTEMENT A L'UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DU PROPRIÉTAIRE

Déclaration de reconnaissance :

- ☐ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient utilisés par le mandataire du ministère des ressources naturelles et des forêts aux fins d'analyse de ma demande d'enregistrement des superficies à vocation forestière et de délivrance d'un certificat de producteur forestier ainsi que pour toutes les communications nécessaires au suivi de mon dossier.
- ☐ Je consens à fournir au mandataire du Ministère tout document essentiel à l'analyse de mon dossier pour l'enregistrement de mes superficies a vocation forestière et à ma reconnaissance en tant que producteur forestier.
- ☐ Je consens à joindre au présent document une copie des comptes de taxes municipales se rapportant aux superficies à enregistrer. Par ailleurs, je joins a ma demande un chèque fait à l'ordre du Bureau d'enregistrement acquittant les droits d'enregistrement.
- ☐ À titre de propriétaire d'une forêt privée d'au moins 800 hectares d'un seul tenant, j'atteste être membre en règle d'un organisme de protection contre le feu.

Consentement à l'utilisation des renseignements personnels :

- ☐ Je consens à ce que les renseignements fournis sur ce document soient transmis à l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ainsi qu'aux personnes mandatées par celle-ci ou par le Ministère pour élaborer ou mettre en oeuvre les différents programmes destinés aux producteurs forestiers reconnus. À défaut de consentir, je suis conscient que l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées concernée ne pourra traiter ma demande tant que je n'aurai pas donné une autorisation écrite à cet effet.
- ☐ Je consens à ce que le Syndicat ou l'Office de producteurs de bois ou l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées responsable de mon dossier utilise les renseignements personnels concernant mon nom et mon adresse pour me proposer divers produits liés au transfert de connaissances (notion qui englobe l'information et la formation) en regard de la protection et de la mise en valeur des forêts privées.
- ☐ Je consens à ce que le Bureau d'enregistrement communique directement avec mon conseiller forestier, dans le cas où une information est manquante ou une précision est nécessaire.

Vous pouvez en tout temps modifier ces choix en remplissant le formulaire « Renseignement personnels » et en le faisant parvenir au Bureau d'enregistrement responsable de votre dossier. Vous pouvez également vous procurer ce formulaire auprès des bureaux d'enregistrement ou sur le site Internet du Ministère.

Signature du propriétaire : _____
 Date : _____

SECTION RÉSERVÉE AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS OU AUX PERSONNES MANDATÉES PAR CELUI-CI

☐ J'atteste que le requérant est reconnu producteur forestier conformément à l'article 130 de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

Commentaires : _____

 Date de reconnaissance : _____
 Responsable de l'analyse : _____
 Date : _____ Signature

Municipalité (code) : HAMPDEN (41075)
Unité cadastrale (code) : HAMPDEN (1011)
Rang (code) : I (01)
Lot(s) : 4773782

Numéro du producteur :
 Plan d'aménagement : 05514G424076
 Bloc : 6 01
 Numéro carte écoforestière : 21E06NE

Je _____, déclare avoir la propriété absolue selon bon titre de l'immeuble ci-haut décrit.

Je m'engage à respecter le plan de protection et de mise en valeur (PPMV), le plan d'aménagement forestier (PAF) et la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence.

Je m'engage à respecter les saines pratiques forestières sur l'ensemble de mes propriétés, les travaux sylvicoles réalisés, les milieux sensibles et les milieux exceptionnels.

Je m'engage à agir en conformité avec les lois et règlements existants.

Pour les propriétés couvertes par le présent plan d'aménagement forestier, Je m'engage à obtenir au préalable, de mon Conseiller forestier, une prescription sylvicole pour toute intervention forestière procurant une aide financière et à aviser mon Conseiller forestier de toute activité de récolte.

Dans le cas où je contreviendrais à ces engagements, l'Agence peut invalider le présent plan d'aménagement forestier et en aviser le bureau d'enregistrement. L'invalidation du plan entraîne la perte de l'admissibilité à l'aide financière de l'Agence.

Je reconnais que le présent plan d'aménagement forestier n'engage pas financièrement l'Agence de quelque manière que ce soit.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce plan d'aménagement forestier et des conditions qui y sont inscrites.

Signé à _____ ce _____
 Ville Date

Ce plan d'aménagement a été confectionné sous ma responsabilité et sous ma supervision personnelle pour la propriété ci-haut mentionnée.

Ce plan d'aménagement forestier contient des informations forestières sommaires. L'opinion émise sur les travaux sylvicoles est basée sur une visite de reconnaissance sur la propriété et non sur un inventaire forestier. L'utilisation de ce plan est strictement réservée pour les fins prévues à la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1).

Toute recommandation formelle de travaux forestiers procurant une aide financière de l'Agence doit être validée et confirmée par une prescription d'un ingénieur forestier.

À ma connaissance, les superficies à vocation forestière visées par le présent plan n'ont pas fait l'objet de pratiques incompatibles avec la politique d'admissibilité à l'aide financière de l'Agence.

Je confirme avoir remis au propriétaire une copie complète du plan d'aménagement forestier. Je certifie que ce plan d'aménagement forestier est conforme au règlement de l'Agence et à la réglementation existante.

Ce plan est valide jusqu'au 2034-07-08 sous réserve du respect des engagements signés par le propriétaire.

Signature de l'ingénieur forestier 2024-09-26 Date 2021-07-6 Permis de l'OIFQ

Je Samuel Bédard, m'engage à assurer la confidentialité des informations du présent document, à moins d'obtenir l'autorisation du propriétaire et de l'Agence, et à ne les utiliser à aucune autre fin que celle prévue au règlement.

Signature de l'Ingénieur forestier Date 2024-09-26

A.F.C.A. 112 Route 257 Sud, La Patrie, Québec, J0B 1Y0

Personne à contacter _____

Tél. : _____

Je m'engage à respecter les principes de la certification environnementale FSC et autorise, s'il y a lieu, les auditeurs FSC à visiter la propriété.

Signature du propriétaire _____ Date _____

1- identification

Numéro de producteur: GUIA35513130

Adresse: 169 RANG QUATRE MILLES

Tél.travail: ()

Représentant:(nom,prénom)

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 514 Région écologique: 3e

Code unité d'évaluation: 4736-06-3040

Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN

Municipalité: code 41075 nom HAMPDEN (CT)

Rang: code 01 nom: I

Lot(s):no 47.1 no 48 no no no Prop. 01

3-identification de la parcelle

No. 003

Superficie: 23.1 ha

4- Photo

No. photo: 66+174 Q93 E Échelle: 1:15000

Feuillet: 21E06NE Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:

Rés. m2/ha Feuil. m2/ha

2. Prélèvement (%):

3. Nb tiges éclaircies: Rés.: tiges/ha

Feuil.: tiges/ha

4. Qualité des tiges conservées nb/ha:

5. Blessures aux arbres (%):

6. Chemin de débardage (%):

7. Volume marchand abandonné:

8. Nombres de tiges marchandes:

non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha

9. Nombres de tiges non marchandes:

non abattues tiges/ha

10. Coefficient de distribution (%):

Res.: Feuil.:

11. Nb tiges résiduelles/ha:

12. Andains:

13. Largeur des bandes coupées

14. Type terrain:

15. Nombres de microsites à l'hectare:

16. Distance entre les fossés:

17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires

18. Bassins de sédimentation:

19. Équipement utilisé: PELLE MECANIQUE

20. État des fossés: 1-Acceptable

État des ponceaux:

21. Surface de roulement: largeur 4 m m emprise 8 m

24. Produit appliqué:

25. Quantité à l'hectare:

26. Date du traitement: 2010-05-06

27. No. de prescription d'origine:

28. Nombre de semenciers/ha:

29. Hauteur d'élague (m):

30. Type de protecteur:

31. Efficacité traitement: 100

32. Cime verte (%):

33. Travaux réalisés par: Le propriétaire

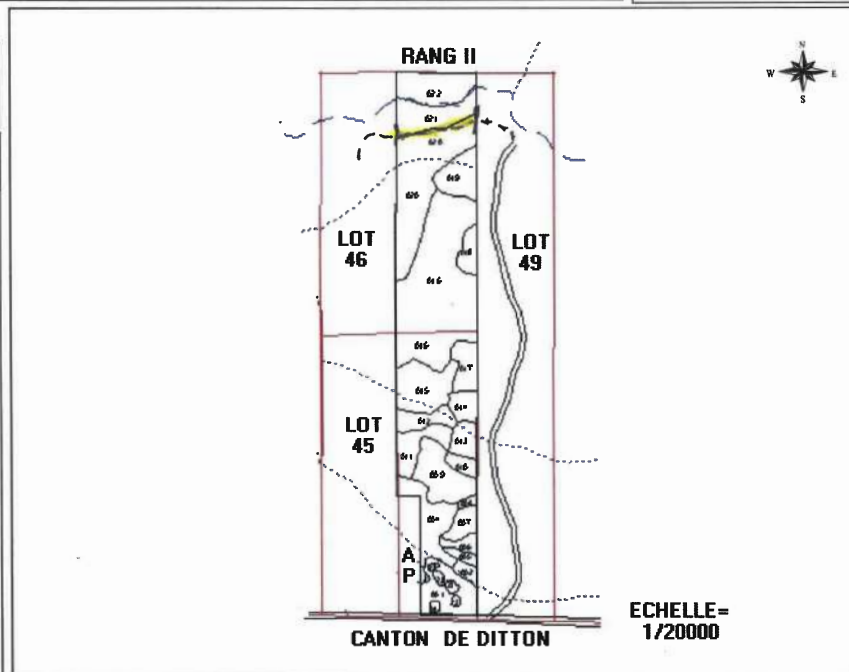
11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI

FACTURATION FINALE.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée



6. Renseignements sur la plantation

ÉCHELLE: 1:15000

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
2082	VFC	0.277	0	0.00	0	0	0	0.00
1202	VCTX	1	250	250.000 \$	0	0	0	250.00

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☐ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'agence régionale.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par: MARIO BEAUCHEMIN T.F

Date: 2010-11-30

Ing.f.

Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

05514G4080164 1011 3

1- Identification

Numéro de producteur: GUIA35513130
Adresse: 169 RANG 4 MILLES
Tél.travail: ()
Représentant:(nom,prénom)

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 514 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 4736 06 3040
Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN
Municipalité: code 41075 nom HAMPDEN (CT) Rang: code 01 nom: I
Lot(s):no 047.1 no 048 no no no

3- Identification de la parcelle

No. 001
Superficie: 4 ha

4- Photo

No. photo: 66+174 Q93 Échelle: 1/15000
Feuillet: 21E06NE Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

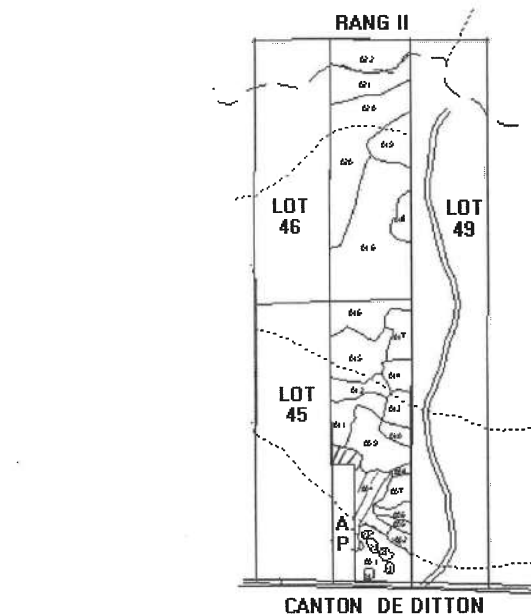
1. Surface terrière résiduelle:
Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
2. Diamètre couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: rRés.: 1580 tiges/ha 63 %
Feuil.: 380 tiges/ha 15 %
4. Qualité des tiges conservées: 1-Acceptable
5. Blessures aux arbres: 1-Rares
6. Chemin de débardage:
largeur , espacement m
7. Volume marchand abandonné:
8. Nombres de tiges marchandes:
non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
9. Nombres de tiges non marchandes:
non abattues 1960 tiges/ha
10. Végétation éliminée:
herbacée 0 % % ligneuse 100 %
11. Efficacité du traitement: 95 %
12. Andains:
13. Largeur: A) bandes coupées
B) bandes non coupées
14. Disposition des déchets de coupe: 1- Acceptable
15. Nombres de microsites à l'hectare: 2500
16. Distance entre les fossés:
17. Profondeur des fossés: principaux m secondaires
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé: SCIE CIRCULAIRE
20. État des fossés:
État des ponceaux:

21. Surface de roulement: largeur m emprise
22. Prélèvement des rangées: %
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 2002-10-21
27. No. de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.A.DES APPALACHES

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI
FACTURATION FINALE.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée



ECHELLE =
1/20000

6. Renseignements sur la plantation

ÉCHELLE: 1:15000

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pi	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0758	ECMEH	2	670	1 340,00	0	0	0	1340,00

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

- ☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'agence régionale.
- ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par: SYLVAIN DUBUC TEC.F.

Date: 2002-12-09

ing.f.

Date

RÉSERVÉ A L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

05514G4020431 0212 1

A.F.A. DES APPALACHES INC.

1 - IDENTIFICATION

Numéro de producteur: [REDACTED]
 Adresse: 169 RANG 4 MILLES LA PATRIE QC Code postal: J0B 1Y0
 Tél. travail: [REDACTED] Tél. rés.: [REDACTED] NAS: [REDACTED]
 Représentant: (nom, prénom) [REDACTED] Tél: [REDACTED]

2 - LOCALISATION

Unité de gestion (MRN): 51 Région écologique: 3e Unité de travail: [REDACTED] Code d'unité d'évaluation: [REDACTED]
 Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN
 Municipalité: code 41075 nom HAMPDEN (CT) Rang: code 01 nom I
 Lot(s): no 047 Pl no no no no no no prop: 01

3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE

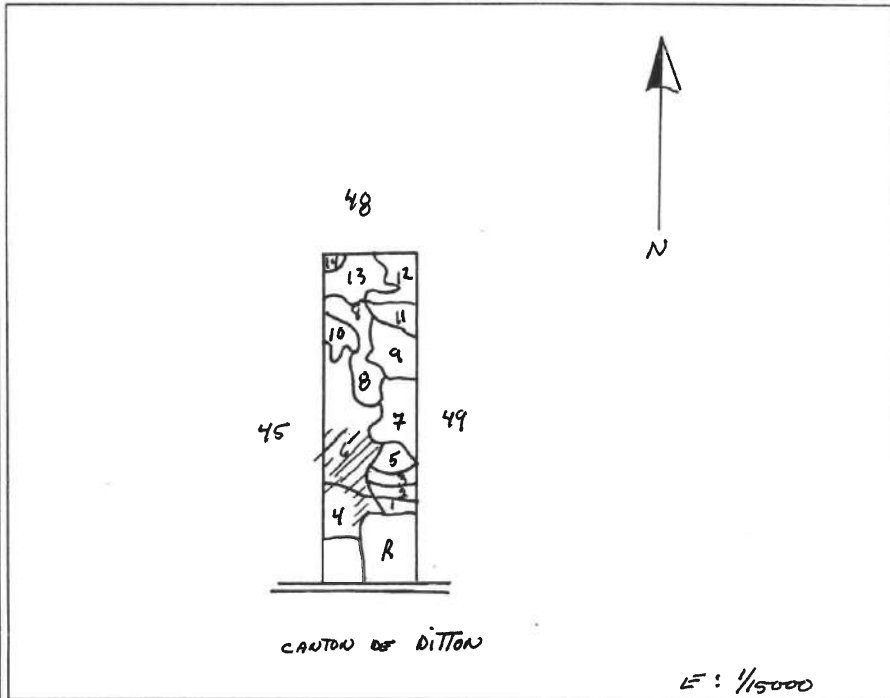
No: 001
 Superficie: 4.0 ha

4 - PHOTO

No de photo: 140 HQ86 L19 Echelle: 1/15000
 Feuille: 21 E 06 NE Altitude: 0 m

5 - QUALITE DES AUTRES TRAVAUX
OU SUCCES DE L'INTERVENTION

1. Surface terre résiduelle:
 rés. m²/ha, feuil. m²/ha
 2. Diamètre des couronnes de lumière: m
 3. Tiges choisies: résineux 1200 tiges/ha, 50 %
 feuillus tiges/ha, 0 %
 4. Qualité des tiges
 conservées: 1- Acceptable
 5. Blessures
 aux arbres:
 6. Chemins de débordage:
 largeur m, espacement m
 7. Volume marchand abandonné: m³
 8. Nombre de tiges marchandes:
 non abattues tiges/ha, vol. m³/ha
 9. Nombre de tiges non marchandes:
 non abattues tiges/ha
 10. Végétation éliminée:
 herbacée %, ligneuse 100 %
 11. Efficacité du traitement: 95 %
 12. Andains: %
 13. Largeur: A) bandes coupées m
 B) bandes non-coupées m



14. Disposition des déchets de coupe: 1- Acceptable
 15. Nombre de microsites à l'hectare: 2500
 16. Distance entre les fossés: m
 17. Profondeur des fossés: principaux m, secondaires m
 18. Bassins de sédimentation:
 19. Équipement utilisé: SCIE CIRCULAIRE
 20. État des fossés:
 état des ponceaux:
 21. Surface de roulement: largeur m, emprise m
 22. Prélèvement des rangées:
 23. Volume récolté dans les interbandes: m³
 24. Produit appliqué:
 25. Quantité à l'hectare:
 26. Date du traitement: 97.09.20
 27. No de prescription d'origine:
 28. Respect des bandes de protection:
 29. Uniformité de l'épandage:
 30. Fertilisant fabriqué par:
 31. Travaux réalisés par: Le propriétaire

6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Pépinière	Type de plants RN / Rec	Densité tiges / ha	Espacement m X m	Code de production
	0					0		0
	0					0		0
	0					0		0
	0					0		0
Total:	0							

Objectif de reboisement: 6-Regarnis Date: [REDACTED]
 Qualité: 0.0 % Qualité du site: [REDACTED] Végétation compétitive: [REDACTED]
 Superficie reboisée: 0.0 ha

7 - TRAVAUX EXECUTES ET DEMANDE D'AIDE FINANCIERE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unité ha/ou/1000 pl.	TAUX	Montant aide financière	%	Réduction \$ superficie	Total demandé	Réserve MRN
1755-P	RCME	3.800	540	2052.00	0	0.00 0.000	2052.00	2052.00
		0.000	0	0.00	0	0.00 0.000	0.00	0.00
		0.000	0	0.00	0	0.00 0.000	0.00	0.00

ATTESTATION DE
L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions techniques de l'agence régionale.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par:

GABRIEL LANGLOIS T.F.
 97.11.17

Date

97-11-21

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions techniques de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$.

Commentaires et raisons du refus ou de la modification si requis.

Révisé et approuvé par
 l'Agence de l'Estrie
 [Signature]
 [Signature]
 [Signature]

Signature du représentant de l'agence

Date

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXECUTION

05514G4970209 9711 1

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription? ☒ oui ☐ non

FACTURATION FINALE POUR LE RCME.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la (des) propriété(s) concernée(s):

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1. Enlever 2. Ajouter 3. Modifier ADRESSE: Nombre de lignes: NOM: Nombre de lignes: CODE DE RÉSIDENCE: 1. Canada 2. États-Unis 3. Autre pays TERRITOIRE: 410100 1

TRANSAC: 194 410100 1
LA PATRIE INC
Adresse: 103 RANG 4 MILLES Code postal: J0B 1T0
Tél. travail: Tél. rés: 812-657-4663 NAS:
Représentant (nom, prénom): Tél.:

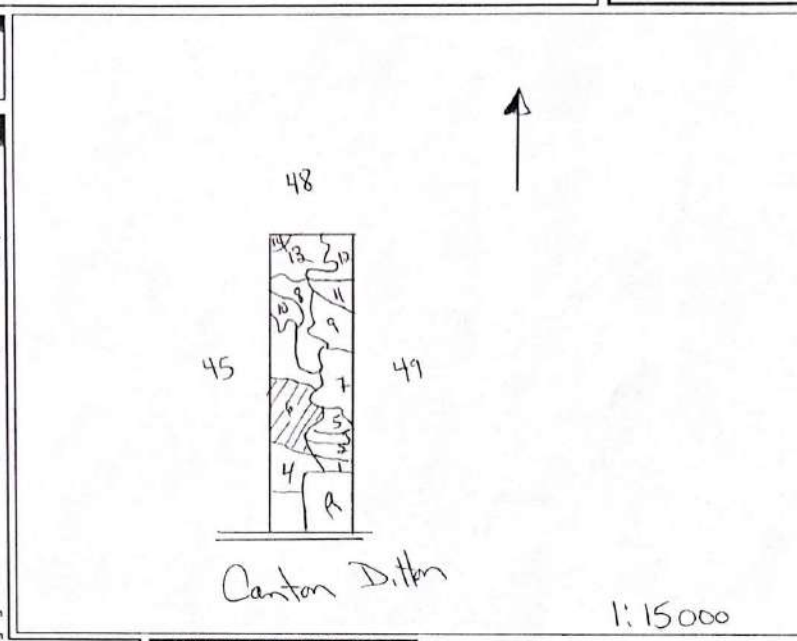
1. LOCALISATION
Unité de gestion (MFO): 01 Région écologique: 38 Unité de travail: Code d'unité d'évaluation:
Tenure: 200 Cadastre, code: 1011 nom: HAMPDEN
Municipalité, code: 41075 nom: HAMPDEN (CT) Rang, code: 01 nom: 1
Lot(s) no: 47 no no no no no NO PROP: 01

2. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 4.0 ha

4. PHOTO
No de photo: 140 1006 L19 Échelle: 1:15000
Feuille: 1 E 06 NE Altitude: 0 m

8. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrain révisée: rés. m²/ha, feuill. m²/ha
2. Diamètre des couronnes de lumière: m
3. Tiges chablis: hauteur: % %
inclinaison: % %
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemins de débordage: largeur m, espacement m
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de tiges marchandes: non abîmées: % %
non abîmées: % %
9. Nombre de tiges non marchandes: non abîmées: % %
non abîmées: % %
10. Végétation éliminée: herbacée: % % ligneuse: % %
11. Efficacité du traitement: %
12. Andains: %
13. Largeur: A) bandes coupées: m
B) bandes non coupées: m
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés: m
17. Profondeur des fossés: principaux: m, secondaires: m
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé:
20. État des fossés:
21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
22. Prélèvement des rangées:
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 26.05.06
27. No de prescription d'origine: 0514047100225
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité d'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: A.F.A. DES AFFALCHES



6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Pépinière	Type de plants (m/ha)	Densité (tiges/ha)	Espacement (m x m)
EFH	2520		\$ 12	BERTHIER 10	RS	1217	2.0-2.0
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	2520						

Objectif de reboisement: 5-Regarnis Date: 26.05.06
Qualité: 93.0% Qualité du site: 1- Adéquiste Végétation compétitive: 1- Plants décapés
Superficie reboisée: 2.1 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités ha/1000 pl.	Taux	Montant aide financière	Réduction %	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réserve MER
0644-F	EPF	2.520	285	718.20	0	0.00	0.000	718.20	
0620-F	TRA	2.520	35	88.20	0	0.00	0.000	88.20	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

9. AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☐ oui ☐ non
FACTURATION FINALE
LA TENSITE AVEC LES ARBRES DÉJÀ PLANTÉS EST DE 2285
2285
Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s) concernée(s):

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'affirme que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles communes et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par:
CELINE BOUTTE T.F.
26.07.06
Date:
96-07-11
Date:

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification
en vertu du C.T.
numéro:
Raison du refus ou de la modification:
Vérifié et approuvé par:
Fonctionnaire autorisé
Date:
NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION
0551464960059 9607 1

Identification

Numéro de producteur: GUIA35513130

Adresse: 169 RANG 4 MILLES

Tél.travail: ()

Représentant:(nom,prénom)

Tél.: ()

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 514 Région écologique: 3e

Code unité d'évaluation:

Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN

Municipalité: code 41075 nom HAMPDEN (CT)

Rang: code 01 nom: I

Lot(s):no 047 P1 no no no

3-Identification de la parcelle

No. 001

Superficie: 4,0 ha

4- Photo

No. photo: 140 HQ86 L Échelle: 1/15000

Feuillet: 21 E 06 NE Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

1. Surface terrière résiduelle:

Rés. m2/ha Feuil. m2/ha

2 Diamètre couronnes de lumière: m

3.Tiges choisies:Rés.: tiges/ha

Feuil.: tiges/ha

4. Qualité des tiges conservées:

5.Blessures aux arbres:

6. Chemin de débardage:

largeur , espacement m

7. Volume marchand abandonné:

8. Nombres de tiges marchandes:

non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha

9. Nombres de tiges non marchandes:

non abattues tiges/ha

10. Végétation éliminée:

herbacée % ligneuse %

11.Efficacité du traitement: %

12. Andains:

13.Largeur: A) bandes coupées

B) bandes non coupées

14. Disposition des déchets de coupe:

15. Nombres de microsites à l'hectare:

16. Distance entre les fossés:

17. Profondeur des fossés:principaux m secondaires

18. Bassins de sédimentation:

19. Équipement utilisé:

20.- État des fossés:

État des ponceaux:

21. Surface de roulement: largeur m emprise

22. Prélèvement des rangées: %

23. Volume récolté dans les interbandes: %

24. Produit appliqué:

25. Quantité à l'hectare:

26. Date du traitement: 98-05-21

27. No. de prescription d'origine: 0514049100225

28. Respect des bandes de protection:

29. Uniformité de l'épandage:

30. Fertilisant fabriqué par:

31. Travaux réalisés par: A.F.A.DES APPALACHES

6. Renseignements sur la plantation

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock
EPB	2200		N4-3E-X01-	18	RN	1125	2.0-2.0	41
EPN	2080		N1-4A-K92-	17	RS	1125	2.0-2.0	33

Total: 4280

Objectif de reboisement: 6-Regarnis

Date: 1998-05-21

Qualité: 90% Qualité du site Acceptable

Végétation compétitive: Classe 1

Superficie reboisée: 3,8 ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0641	ERPRN	2,2	20	480,00	0	0	0	480,00
0644	ERP	2,08	32	696,80	0	0	0	696,80

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI

FACTURATION FINALE

LA DENSITÉ AVEC LES ARBRES DÉJÀ PLANTÉS EST DE 2489 A L'HECTARE.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER



J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'agence régionale.



Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par: CELINE DUQUETTE T.F.

Date: 1998-07-09

ing.f.

Date

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

05514G4970209 9807 2

RAPPORT D'EXÉCUTION Reboisement et travaux sylvicoles

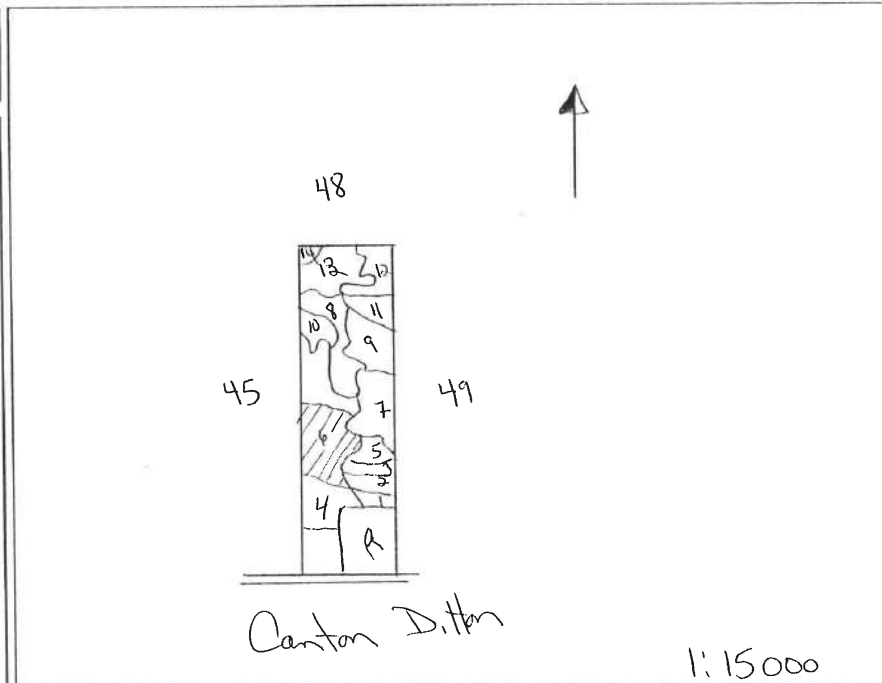
N°: 600
 AC.: 194
 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: 4 0
 ACTION: 1 - Enlever ☐ 2 - Ajouter ☐ 3 - Modifier ☐
 ADRESSE: Nombre de lignes ☐
 NOM: Nombre de lignes ☐
 CODE DE RÉSIDENCE: 1 - Canada ☐ 2 - États-Unis ☐ 3 - Autres pays ☐
 TERRITOIRE: 410100 1
 Code postal: JOB 1Y0
 NAS:
 Tél. travail: Tél. rés.:
 Représentant: (nom, prénom) Tél.:

2 - LOCALISATION
 Unité de gestion (MFO): 301 Région écologique: 30 Unité de travail: 1011 HAMPTON Code d'unité d'évaluation:
 Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPTON
 Municipalité: code 41075 nom HAMPTON (CT) Rang: code 01 nom 1
 Lot(s): no 47 no no no no no PROP: 01
3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
 No: 001
 Superficie: 4.0 ha

4 - PHOTO
 No de photo: 140 H036 L19 Échelle: 1:15000
 Feuille: 41 E 06 NE Altitude: 0 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrière résiduelle:
 rés: m²/ha, feuil: m²/ha
 2. Diamètre des couronnes de lumière: m
 3. Tiges choisis: résineux: %
 feuillus: %
 4. Qualité des tiges conservées:
 5. Blessures aux arbres:
 6. Chemins de débordage: largeur: m, espacement: m
 7. Volume marchand abandonné: m³
 8. Nombre de tiges marchandes: non abattues: tiges/ha, vol: m³/ha
 9. Nombre de tiges non marchandes: non abattues: tiges/ha
 10. Végétation éliminée: herbacée: %, ligneuse: %
 11. Efficacité du traitement: %
 12. Andains: %
 13. Largeur: A) bandes coupées: m
 B) bandes non-coupées: m
 14. Disposition des déchets de coupe:
 15. Nombre de microsites à l'hectare:
 16. Distance entre les fossés: m
 17. Profondeur des fossés: principaux: m, secondaires: m
 18. Bassins de sédimentation:
 19. Équipement utilisé:
 20. État des fossés: état des ponceaux:
 21. Surface de roulement: largeur: m, emprise: m
 22. Prélèvement des rangées:
 23. Volume récolté dans les interbandes: %
 24. Produit appliqué:
 25. Quantité à l'hectare:
 26. Date du traitement: 96.05.06
 27. No de prescription d'origine: 0514043100225
 28. Respect des bandes de protection:
 29. Uniformité de répannage:
 30. Fertilisant fabriqué par:
 31. Travaux réalisés par: A.F.A. DES AFFALACHES



16
 0
 0
 0
 0

6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Âge	Provenance	Pépinière	Type de plants RM/ha	Densité tiges/ha	Espacement m x m
EPN	2520		12	BERTHIER 10	R5	1217	2.0-2.0
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	2520						

Objectif de reboisement: 6-Regarnis Date: 96.05.06
 Qualité: 93.0% Qualité du site: 1-Adéquate Végétation compétitive: 1-Plants dérangés
 Superficie reboisée: 2.1 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unité ha/km/1000 pl.	Taux	Montant aide financière	Réduction %	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réserve MER
0644-F	ERP	2.520	285	718.20	0	0.00	0.000	718.20	
0658-F	TRA	2.520	35	88.20	0	0.00	0.000	88.20	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION
EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
 Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non
 FACTURATION FINALE
 LA DENSITÉ AVEC LES ARBRES DÉJÀ PLANTÉS EST DE 2283.
 Numéro du plan de gestion de la(les) propriété(s) concernée(s):

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER
☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.
☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:
 Rapport d'exécution préparé par:
 CELINE DUQUETTE T.F.
 96.07.09
 Date:
 Ing. I.
 96-07-11
 Date:

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE
 Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification
 en vertu du C.T.
 numéro:
 Raison du refus ou de la modification:
 Vérifié et approuvé par:
 Fonctionnaire autorisé
 Date:
 NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION
 05514G4960059 9607 1

TERRE: 600	NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE	ACTION:	ADRESSE:	NOM:	CODE DE RÉSIDENCE:	TERRITOIRE
ANSAC: 194	4 0	1 - Enlever 2 - Ajouter 3 - Modifier	Nombre de lignes	Nombre de lignes	1 - Canada 2 - États-Unis 3 - Autres pays	520100 3

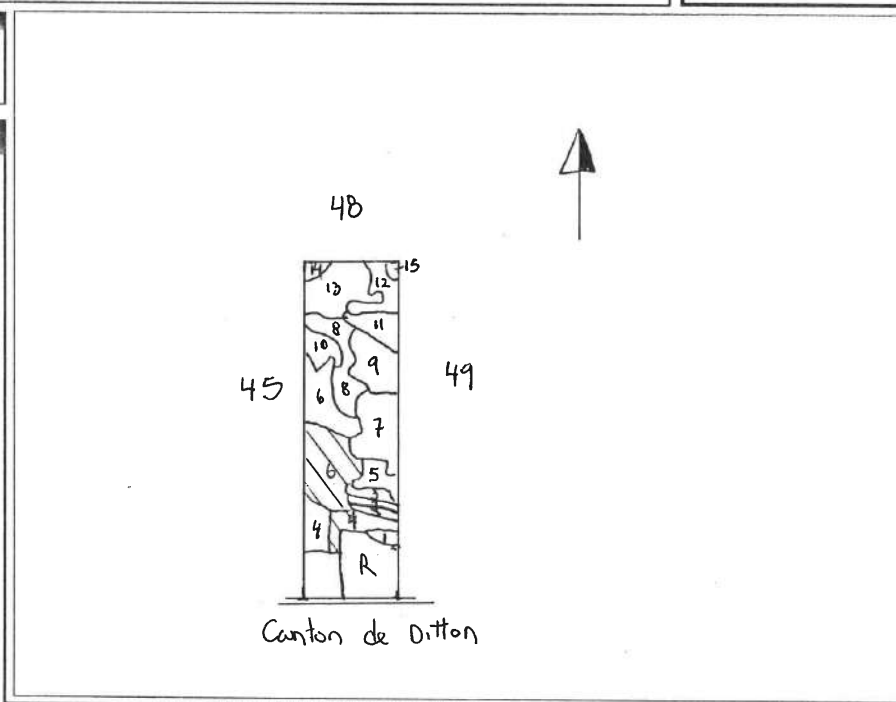
Numé: 169 RANG 4 MILLES LA PATRIE QC Code postal: J0B 1Y0
Tél. travail: 000-000-0000
Représentant: (nom, prénom)

2 - LOCALISATION	3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
Unité de gestion (MER): 51 Région écologique: 3e Unité de travail: 01 Code d'unité d'évaluation: 0000000000000000 Tenure: 400 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN Municipalité: code 25560 nom HAMPDEN (CT) Rang: code 01 nom I Lot(s): no 47 no no no no	No: 001 Superficie: 4.0 ha Longueur: km

4 - PHOTO
No de photo: 140 H086 L19 Échelle: 1:15000
Feuillet: 21 E 06 NE Altitude: 388 m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

- Surface terrière résiduelle:
rés. m²/ha, feuill. m²/ha
- Diamètre des couronnes de lumière: m
- Tiges choisies: résineux %
feuillus %
- Qualité des tiges conservées:
- Blessures aux arbres:
- Chemins de débarrage: largeur m, espacement m
- Volume marchand abandonné: m³
- Nombre de tiges marchandes: non abattues m²/ha, vol. m³/ha
- Nombre de tiges non marchandes: non abattues m²/ha
- Végétation éliminée: herbacée %, ligneuse %
- Efficacité du traitement: %
- Andains: %
- Largeur: A) bandes coupées m
B) bandes non coupées m
- Disposition des déchets de coupe:
- Nombre de microsites à l'hectare:
- Distance entre les fossés: m
- Profondeur des fossés: principaux m, secondaires m
- Bassins de sédimentation:
- Équipement utilisé:
- État des fossés: état des ponceaux:
- Surface de roulement: largeur m, emprise m
- Prélevement des rangées:
- Volume récolté dans les interbandes: %
- Produit appliqué:
- Quantité à l'hectare:
- Date du traitement: 92.05.28
- No de prescription d'origine:
- Respect des bandes de protection:
- Uniformité de l'épandage:
- Fertilisant fabriqué par:
- Travaux réalisés par: Le propriétaire



6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Pépinière	Type de plants (m/ha)	Densité (tiges/ha)	Espacement (m x m)
EPB	4680	2.0-0.0	88P70F	Martinville	Rec	2444	2.0-2.0
EPR	4680	2.0-0.0	88C69H	Martinville	Rec	2444	2.0-2.0
	0					0	
	0					0	
Total:	9360						

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 92.05.28
Qualité: 85.5 % Qualité du site: 1- Adéquate Végétation compétitive: 1- Plants dégagés
Superficie reboisée: 3.8 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unité ha/1000 pl.	Taux	Montant aide financière	%	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réservé MER
0632	FMARR4	9.360	175	1638.00	0	0.00	0.000	1638.00	
0661	TRA	9.360	15	140.40	0	0.00	0.000	140.40	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION	ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER	RÉSERVÉ AU MINISTÈRE
EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non Perte de terrain dû aux andains et au drainage. 860 arbres pris chez Bertrand et Jeannine Pratte PRAT42632562 prescription 0514049100191	J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions. ☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante: Rapport d'exécution préparé par: Luc Cardinal 92.07.14 Date Ing. 1 92.07.14 Date	Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification en vertu du C.T. numéro: Raison du refus ou de la modification: Vérité et approuvé par: Fonctionnaire autorisé Date NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION 0514049100225 9207

600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE ACTION: 1 - Enlever ☐ 2 - Ajouter ☐ 3 - Modifier ☐ ADRESSE: Nombre de lignes ☐ NOM: Nombre de lignes ☐ CODE DE RÉSIDENCE: 1 - Canada ☐ 2 - États-Unis ☐ 3 - Autre pays ☐ TERRITOIRE: 520 100 04

169 RANG 4 MILLES LA PATRIE Q.C.

Représentant: (nom, prénom)

2 - LOCALISATION Unité de gestion (MER): 51 Région écologique: 3E Unité de travail: 01 Code d'unité d'évaluation: 00000000000000000000

Tenure: 400 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN Rang: code 01 nom I

Municipalité: code 25560 nom HAMPDEN (CT)

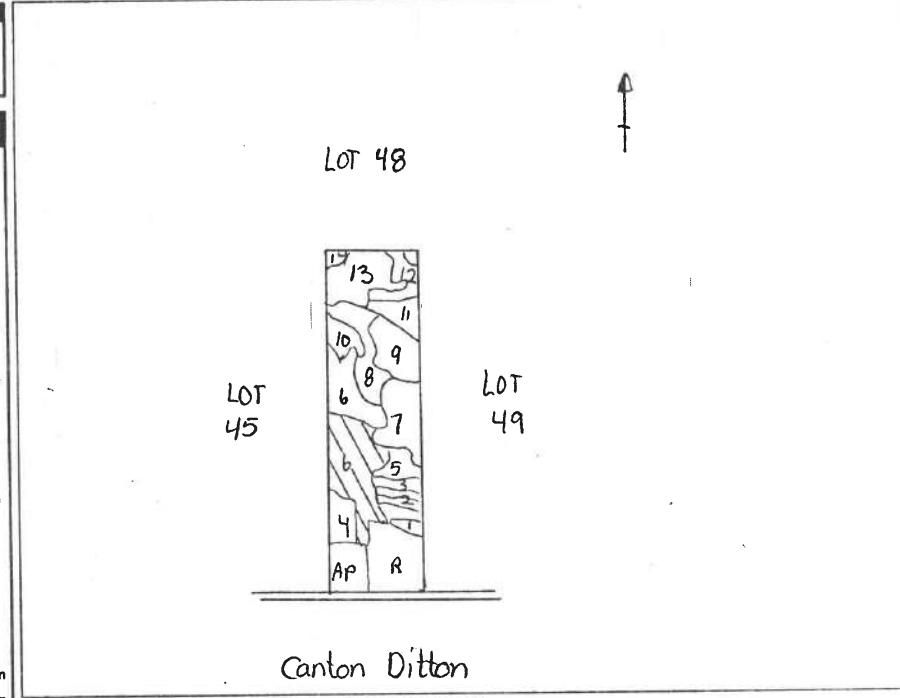
Lot(s): no 47 no no no no

3 - IDENTIFICATION DE LA PARCELLE No: 001 Superficie: 4.0 ha Longueur: km

4 - PHOTO No de 40 1-19 HQ86109, 1V15000 photo: 21 E 06 NE Echelle: 388 Feuillet: Altitude: m

5 - QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUCCÈS DE L'INTERVENTION

1. Surface terrière résiduelle: rés. m²/ha, feuill. m²/ha
2. Diamètre des couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: résineux tiges/ha, % feuillus tiges/ha, %
4. Qualité des tiges conservées:
5. Blessures aux arbres:
6. Chemins de débordage: largeur m, espacement m
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de tiges marchandes: non abattues tiges/ha, vol. m³/ha
9. Nombre de tiges non marchandes: non abattues tiges/ha
10. Végétation éliminée: herbacée %, ligneuse 99 %
11. Efficacité du traitement: %
12. Andains: %
13. Largeur: A) bandes coupées m B) bandes non-coupées m
14. Disposition des déchets de coupe:
15. Nombre de microsites à l'hectare:
16. Distance entre les fossés: m
17. Profondeur des fossés: principaux m, secondaires m
18. Bassins de sédimentation:
19. Équipement utilisé:
20. État des fossés: état des ponceaux:
21. Surface de roulement: largeur m, emprise m
22. Prélèvement des rangées:
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué:
25. Quantité à l'hectare:
26. Date du traitement: 31.10.07
27. No de prescription d'origine:
28. Respect des bandes de protection:
29. Uniformité de l'épandage:
30. Fertilisant fabriqué par:
31. Travaux réalisés par: Le propriétaire



6 - RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Pépinière	Type de plants RM / Rec	Densité de tiges / ha	Espacement m X m
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
Total:	0						

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: . . .

Qualité: 0.0 % Qualité du site: Végétation compétitive:

Superficie reboisée: 0.0 ha

7 - TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités ha/km/1000 pt.	Taux	Montant aide financière	Réduction %	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réservé MER
0401	DNA	4.000	550	2200.00	0	0.00	0.000	2200.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.000	0.00	

8 - AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.

☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparé par: Luce Cardinal 31.10.22

Date: 31-10-22

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée: ☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification

en vertu du C.T. numéro:

Raison du refus ou de la modification:

Vérité et approuvé par:

Fonctionnaire autorisé

Date:

NUMÉRO DE RAPPORT D'EXÉCUTION 0514049100225 9110

RAPPORT D'EXÉCUTION
Reboisement et travaux sylvicoles

MINISTÈRE: 600 NUMÉRO DE BÉNÉFICIAIRE: ACTION: 1. Enlever ☐ 2. Ajouter ☐ 3. Modifier ☐ ADRESSE: Nombre de lignes ☐ NOM: Nombre de lignes ☐ CODE DE RÉSIDENCE: 1. Canada ☐ 2. États-Unis ☐ 3. Autres pays ☐ TERRITOIRE: 520100 3

1. ENTREPRISE À REMPLIR
Adresse: 169 RANG 4 MILES LA PATRIE QC
Tél: 000-000-0000
Rue: [redacted]

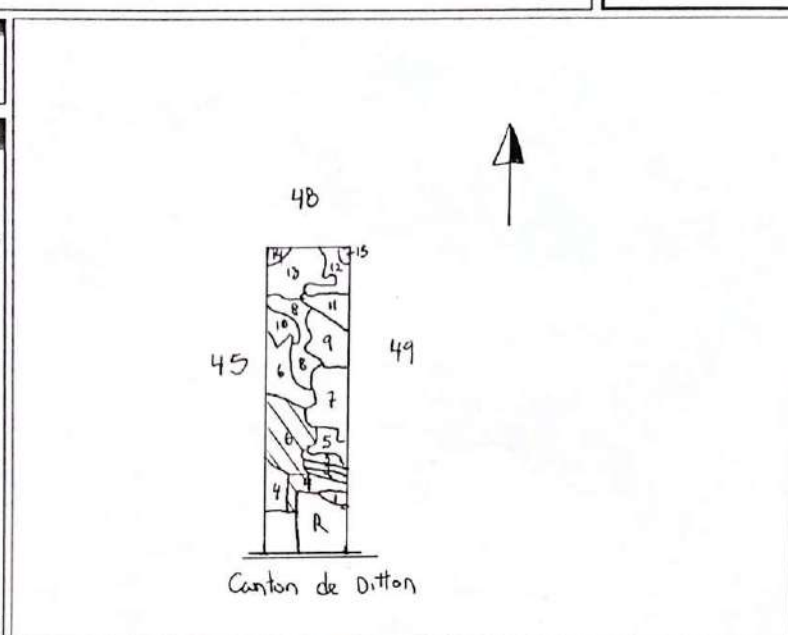
2. LOCALISATION
Unité de gestion (MER): 51 Région écologique: 3e Unité de travail: 01 Code d'unité d'évaluation: 0000000000000000
Taille: 400 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN
Municipalité: code 25560 nom HAMPDEN (CT) Rang: code 01 nom I
Lot(s) n° 47 no no no no no

3. IDENTIFICATION DE LA PARCELLE
No: 001
Superficie: 4.0 ha
Longueur: km

4. PHOTO
No de photo: 140 H086 L19 Échelle: 1:15000
Feuille: 21 E 06 NE Altitude: 388 m

5. QUALITÉ DES AUTRES TRAVAUX OU SUGGÈRE DE L'INTERVENTION

1. Surface terrière réévaluée: rde m/ha, feuil m/ha
2. Diamètre des couronnes de lumière: m
3. Tiges choisies: résineux %
feuillus %
4. Qualité des tiges: conservées: %
5. Blessures: aux arbres: %
6. Chemins de débarras: largeur m, espacement m
7. Volume marchand abandonné: m³
8. Nombre de tiges marchandes: non sélectionnées %
9. Nombre de tiges non marchandes: non sélectionnées %
10. Végétation éliminée: herbacée %, ligneuse %
11. Efficacité du traitement: %
12. Andains: %
13. Largeur: A) bandes coupées m
B) bandes non coupées m
14. Disposition des déchets de coupe: m
15. Nombre de microsites à l'hectare: m
16. Distance entre les fossés: m
17. Profondeur des fossés: principaux m, secondaires m
18. Bassins de sédimentation: m
19. Équipement utilisé: m
20. État des fossés: m
État des ponceaux: m
21. Surface de roulement: largeur m, emprise m
22. Prélèvement des rangées: m
23. Volume récolté dans les interbandes: %
24. Produit appliqué: m
25. Quantité à l'hectare: m
26. Date du traitement: 92.05.28
27. No de prescription d'origine: m
28. Respect des bandes de protection: m
29. Uniformité de l'épandage: m
30. Fertilisant fabriqué par: m
31. Travaux réalisés par: Le propriétaire



6. RENSEIGNEMENTS SUR LA PLANTATION

Essence	Nombre de plants	Age	Provenance	Pépinière	Type de plants (Rt/Rec)	Donnés (Rt/ha)	Enracinement (m/ha)
EPB	4680	2.0-0.0	88P70F	Martinville	Rec	2444	2.0-2.0
EPR	4680	2.0-0.0	88C69H	Martinville	Rec	2444	2.0-2.0
	0					0	
Total	9360						

Objectif de reboisement: 1-Matière ligneuse Date: 92.05.28
Qualité: 85.5 % Qualité du site: 1- Adéquate Végétation compétitive: 1- Plants dégagés
Superficie reboisée: 3.8 ha

7. TRAVAUX EXÉCUTÉS ET DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Code de production	Code des travaux	Nombre d'unités ha/1000 pt	Taux	Montant aide financière	Réduction \$	superficie	Total demandé	Réserve MER
0632	PMARR4	9.360	175	1638.00	0	0.00	1638.00	
0661	TRA	9.360	15	140.40	0	0.00	140.40	
		0.000	0	0.00	0	0.00	0.00	

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles continues et approuvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instructions.
☐ Les travaux et hauts-décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:
Rapport d'exécution préparé par: Luce Cardinal
Date: 92.07.14
Date: 92-07-01

RÉSERVÉ AU MINISTÈRE

Aide financière acceptée:
☐ oui ☐ non ☐ partiellement ☐ avec modification
en vertu du C.T.
numéro: Raison du refus ou de la modification:
Vérifié et approuvé par: Fonctionnaire autorisé
Date: Numéro de rapport d'exécution: 0514049100225 9207

8. AUTRES CRITÈRES D'APPRECIATION

EXPLICATIONS, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS
Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription: ☒ oui ☐ non
Perte de terrain dû aux andains et au drainage.
860 arbres pris chez Bertrand et Jeannine Pratte
PRAT42632562
prescription 0514049100191
000000000

RAPPORT D'EXÉCUTION

Reboisement et travaux sylvicoles

Identification

Numéro de producteur: GUIA35513130
 Adresse: 169 RANG 4 MILLES
 Tél.travail: ()
 Représentant:(nom,prénom)

2- Localisation

Unité de gestion (MRN) 514 Région écologique: 3e Code unité d'évaluation: 4736 06 3040
 Tenure: 200 Cadastre: code 1011 nom HAMPDEN
 Municipalité: code 41075 nom HAMPDEN (CT) Rang: code 01 nom: I
 Lot(s):no 047.1 no 048 no no no

3-Identification de la parcelle

No. 002
 Superficie: 2,5 ha

4- Photo

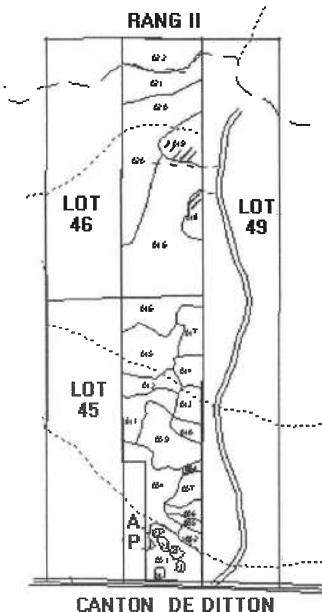
No. photo: 66+174 Q93 Échelle: 1/15000
 Feuille: 21E06NE Altitude 0

5- Qualité des autres travaux ou succès de l'intervention

- Surface terrière résiduelle:
 Rés. m2/ha Feuil. m2/ha
 2 Diamètre couronnes de lumière: m
- Tiges choisies: Rés.: 2025 tiges/ha 83 %
 Feuil.: 150 tiges/ha 0 %
- Qualité des tiges conservées: 1-Acceptable
- Blessures aux arbres: 1-Rares
- Chemin de débardage:
 largeur , espacement m
- Volume marchand abandonné:
- Nombres de tiges marchandes:
 non abattues tiges/ha Vol.: m3/ha
- Nombres de tiges non marchandes:
 non abattues 2175 tiges/ha
- Végétation éliminée:
 herbacée % ligneuse %
- Efficacité du traitement: 95 %
- Andains:

- Largueur: A) bandes coupées
 B) bandes non coupées
- Disposition des déchets de coupe: 1- Acceptable
- Nombres de microsites à l'hectare:
- Distance entre les fossés:
- Profondeur des fossés: principaux m secondaires
- Bassins de sédimentation:
- Équipement utilisé: SCIE CIRCULAIRE
- État des fossés:
 État des ponceaux:

- Surface de roulement: largeur m emprise
- Prélèvement des rangées: %
- Volume récolté dans les interbandes: %
- Produit appliqué:
- Quantité à l'hectare:
- Date du traitement: 2002-11-11
- No. de prescription d'origine:
- Respect des bandes de protection:
- Uniformité de l'épandage:
- Fertilisant fabriqué par:
- Travaux réalisés par: A.F.A.DES APPALACHES



ECHELLE= 1/20000

6. Renseignements sur la plantation

ÉCHELLE: 1:15000

Essence	Plants	Age	Provenance	Pépinière	Type	Densité	Espacement	Stock

Total:

Objectif de reboisement:

Date:

Qualité: Qualité du site

Végétation compétitive:

Superficie reboisée: ha

8- TRAITEMENT

Code de production	Code de travaux	Nb. d'unités ha/km/1000pl	Taux	Sou-Total	Réduction %	\$	Sup.	Total demandé
0862	CPCR	0,5	1015	507,50	0	0	0	507,50

11. Autres critères d'appréciation

EXPLICATION, REMARQUES ET RECOMMANDATIONS

Le travail a-t-il été effectué conformément à la prescription OUI
 FACTURATION FINALE.

Numéro du plan d'aménagement forestier de la propriété concernée

ATTESTATION DE L'INGÉNIEUR FORESTIER

☒ J'atteste que tous les travaux ont été effectués adéquatement, c'est-à-dire, conformément aux règles connues et éprouvées de la sylviculture et qu'ils répondent à toutes les autres conditions d'admissibilité contenues dans le cahier d'instruction techniques de l'agence régionale.
☐ Les travaux ci-haut décrits ne sont pas admissibles à une aide financière pour la raison suivante:

Rapport d'exécution préparée par: SYLVAIN DUBUC TEC.F.
 Date: 2002-11-29

ing.f. *Sylvain Dubuc*
 Date: 2003-01-08

RÉSERVÉ À L'AGENCE

Les travaux réalisés sont conformes en tout ☐ ou en partie ☐ aux instructions de l'agence régionale et je recommande le paiement d'une aide financière de \$

Commentaire et raisons du refus ou de la modification si requis.

Signature du représentant de l'agence

Date:

05514G4020433 0211 1

Milieu Humide

Adresse :

171, chemin du Quatre-Milles
La Patrie (Hampden) J0B 1Y0

Lot:

Partie du lot 4 773 782
(nouveau lot à venir)



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillee-des-milieux-humides-du-quebec/>

and to be computed from the 14th day of march 1935, ff the taxes have not been paid since that time. This sale is also made for and in consideration of the price and sum of Forty dollars, which has been paid cash, before the execution hereof, whereof quit. For by the said purchaser, have, hold, use, enjoy and dispose the said property as its own from now forever and to take possession of the same at once. To the presents intervenes Mr. Richard Kerr of Island Brook, Farmer the lessee named in a conditional Lease to him granted by the present vendors before the undersigned notary on the 14th day of March 1935 of the property hereby sold, who does by these presents consent to the present sale and declares to renounce purely and simply to the advantages and privileges reserved in his favor by virtue of the above mentioned conditional lease and to rel ase, at all purposes, the said Mrs. Lucy Ann Olson and Ferman Olson from all and any obligations resulting from in his favor from the above mentioned conditional lease. On the other hand the said Lucy Ann Olson and Ferman Olson do hereby release and discharge the said Richard Kerr from any obligations in their favor and resulting from the same conditional lease. Whereof Mutual and final acquittance. Whereof act. Done and passed at the Town of Cookshere under the number Six thousand and thirty three of the minutes of the undersigned notary. In testimony whereof the parties have signed with the undersigned notary, after due reading. (signed) Mrs. Lucy Ann Olson, Ferman F. Olson, W.F. Farrond, Joseph Kerr, Wm. Thompson, F.W. Holbrook, R. Kerr, C.S. Farnsworth, Em. Larochelle, N.P. True copy of the original minute remaining of record in my office. Em. Larochelle- N.P.

Canada, Province of Quebec, County of Compton, These are to witness that in consideration of the sum of Twelve Dollars and thirty five cents, current money of Canada paid to the Secretary Treasurer of the Municipal Council of the County of Compton, by Angus A. McIver, Gould, Quéé he being the purchaser at Public Auction of the parcel or tract of land hereinafter mentioned sold by such Secretary Treasurer to pay assessments on the fourteenth day of March, in the year of our Lord, one thousand nine hundred and thirty four, according to the law in that behalf. the said Corporation of the County of Compton, doth grant bargain and sell confirm and convey unto the said Angus A. McIver his heirs and assigns for ever, all and singular that parcel or tract of land situate in the Township of Hampden in the said County of Compton, being known as on the Cadastal Plan and Book of References for the said Municipality of Hampden as lot numbers Thirty six and thirty seven Cadastral numbers 548, 549, five hundred and forty eight, five hundred and forty nine, in the 1 V.N. Range of the foresaid Municipality, containing in all one hundred and thirty five acres in superficies, more or less. Governement Rights reserved. To have and to hold the premises hereby sold and conveyed with their and every of their appurtenances unto and to the use of the said Angus A. McIver his heirs and assigns forever. In witness whereof, I. Ferman A. Stevenson, Secretary Treasurer of the Municipal Council of the County of Compton, have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Corporation this fifteenth day of April, in the year of our Lord one thousand nine hundred and thirty six. F.A. Stevenson, Sec. Treas. of the County of Compton, Signed, sealed and delivered in the presence of Florence E. Stevenson, J.A. Bourgault.

On this ninth day of April, one thousand nine hundred and thirty six, before me, Emile Beaudoin, Notary for the Province of Quebec, residing and practising in the Town of Scotstown, in the District of St. Francis, Came and appeared The Guelph Cask, Veneer and Plywood Company, Limited, a body politic and corporate having its head office and principal place of business in London, England, and also doing business at Scotstown, in the Province of Quebec, herein acting and represented by and through the ministry of Ernest A. Wilson of the Town of Scotstown, the Manager of the said Company at Scotstown, to the effect hereof duly authorized by virtue of a resolution adopted at a meeting of the Directors of the said company, held in London, the first day of January 1936, whereof a certified copy remains annexed to the original hereof after being signed and attested by the parties hereto and the Notary, ne varietur. Which said Guelph Cask, Veneer and Plywood Company Limited, does hereby sell unto Scott Borthers, a registered partnership, doing business at Scotstown Robert A. Scott and Samuel J. Scott, lumber merchants of the Town of Scotstown, being the only members of the said partnership, hereto represented by the said Samuel J. Scott, hereof accepting purchaser for Scott Borthers, to wit: All and every the rights, servitudes, title and interests generally whatsoever the said Company has or may have or pretend, both at law and equity, as well in possession as in expectancy, in to and upon the north half of each of the lots numbers thirty one and thirty two in the first range of the Township of Hampden, now known and designated on the Cadastral Plan and in the Book of Reference for the Township of Hampden, as lots numbers forty six and forty eight in the first range of the Township of Hampden, and more particularly in to and upon a certain right of way, fifty feet in width, passing through the lots above herein mentioned and fully described in a proces verbal made by Arrand C. Crépeau, Provincial Land Sueveyor, the third of October 1910 registered in the Compton County Registry office, under number 28,868 and also in an agreemtn signed at Sherbrooke, the first of October 1910 and at Fonor, Michigan the twenty sixth of September 1910 in so far as said right of way affects the lots above mentioned only. The vendor declares that these rights and servitudes have been acquired by the Guelph Patent Cask Co. ltd but that the Guelph Cask Veneer and Plywood Company Limited has acquired all the assets of the said Guelph Patent Cask Coé Ltd, and has replaced the Guleph Patent Cask Co. Ltd, to all intents and

49803
Entered & Filed at 11:30
in the fore noon
on this 15th day
of April one
thousand nine hundred
thirty six
J.A. Bourgault
Reg.



1053840898

49804
Entered & Filed at 9
in the fore noon
on this 16th day
of April one
thousand nine hundred
thirty six
J.A. Bourgault
Reg.



1053840899

Quarante. quatrième feuillet

Numéro inscription : 49 804 RB



purposes of law. This sale has been approved by the Board of Directors of the Gullph Cask Veneer and Plywood Co. Ltd as appears by two cablegrams dated April 2nd 1936 and April 3rd 1936. As the same now is and stands, without reserves, the purchasers having seen and examined the same and being therewith satisfied, and to said vendor belonging by virtue of good titles duly registered. To have and to hold and to dispose of the said rights and servitudes above described and sold forever from to-day with immediate possession by the purchasers, as their own. This sale is made for and in consideration of the price and sum of one dollars which the vendor does hereby acknowledge to have had and received, at and before the execution hereof, from the purchasers, whereof quit in full. Whereof act. Done and passed at the Town of Scotstown, under number Five thousand five hundred and forty. And the parties hereto have signed with me, said Notary, and in my presence, after due reading. (signed) E.A. Wilson, Scott Bros, S.J. Scott, Emile Beaudoin, N.P. A true copy of the original minute hereof remaining of record in my office. Emile Beaudoin- N.P.

Before Eugene Gervais the undersigned Notary Public for the Province de Québec, residing and practising in the City of Sherbrooke, in the district of St. Francis, Came and appeared: Felix St. Onge of the Township of Eaton, who hereby sold with legal warranty against all troubles and evictions, free and clear of all mortgages, taxes and any other incumbrances whatsoever, unto Stephen Taylor, of the said Township, former present and accepting thereof the following property to wit: Those certain tracts or parcels of land situate and being in the Township of Eaton, known and designated as being: 1st the south half of the lot number fifteen C (15C) in the first range of the said Township, containing a superficies of fifty acres of land more or less, 2nd, the south quarter of the lot number sixteen, in the said first range, containing fifty acres of land, more or less, in superficies, 3rd the lot number twenty eight B, in the seventh range of the township of Clifton, on the plan and in the Book of Reference for the said Townships, with the building thereon, save and except of the said lot twenty eight B, the parts hereinafter described, which the said vendor declared to be of a superficies of about fifteen acres more or less "Ce certain morceau ou lot de terre sis et situé dans le canton de Clifton, décrit comme suit: Vingt huit perches sur la ligne ouest du dit lot en commençant à mesurer sur la ligne sud du dit lot et vingt perches sur la ligne est du dit lot en commençant à mesurer sur la ligne sud du dit lot et une ligne diagonale devra être tirée à l'extrémité des vingt huit rods sur la ligne ouest, du dit lot dans une direction sud, est pour aller frapper l'extrémité des vingt rods sur la ligne est du dit lot le dit morceau de terre ainsi mesuré dix acres en superficies, plus ou moins, Un autre morceau d'environ cinq acres pris sur le dit lot vingt huit B dans le septième rang du dit canton, tel que décrit dans un acte de vente de William Alfred St. Onge au présent vendeur, passé devant le notaire-E. Lebrun, le sept mai, mil neuf cent vingt, enregistré à Coaticook sous le No. 10909 Vol. 38. The said vendor is the proprietor having acquired the same from Wm. A. St. Onge, on the 29th day of January 1924. The present sale is thus made for the price of five hundred dollars paid in cash, whereof quit. Done and passed at the City of Sherbrooke, under the number two thousand three hundred and fifty nine, of the minute of the said Notary, on the fourteenth day of April, in the year MM One thousand nine hundred and thirty six, and after due reading whereof, the said parties have signed with the said Notary. (signed) Felix St. Onge, Stephen Taylor Eugene Gervais, N.P. Vraie copie de la minute demeurée en mon étude. Eugene Gervais, N.P.

49805
fore
17th
April
thirty six
E. Beaudoin
Reg.
See end of
Certification
Ent. Dec 54/37
No 51163 B 54
E. Beaudoin
Reg.



No 49806
Entered & Filed at 9
in the 18th noon
of this April day
of April one
thousand nine hundred
and thirty-six

Canada Province of Quebec, District de St François, Cour Supérieure Le quinzième jour d'avril mil neuf cent trente six. Présent: Sa Seigneurie M. le Juge Verret, Ex Parte. Madame Sarah Howley, épouse de James Aiken, journalier, autrefois de Lennoxville, maintenant de lieux inconnus, requérante. Ayant vu et examiné la requête de la requérante et son affidavit au soutien d'icelle, la dite requête exposant ce qui suit: -qu'elle est mariée sous le régime de communauté légale de biens, sans contrat de mariage, avec le dit James Aiken. Que la comparante et son mari ne vivent plus ensemble depuis près de six ans, et qu'après avoir fait des recherches sérieuses il lui a été impossible de le localiser; qu'avec de l'argent qu'elle possède "en propre", en sa qualité d'héritière légale de feu son frère Horace Howley, décédé sans testament, elle désire acheter de Alvin Coates et Harold R. Coates, de Bury, pour la somme de cinq cents piastres comptant, l'immeuble ci-après décrit: - savoir: - Le lot numéro dix huit B dans le rang K sur les plan et livre de renvoi officiels pour le canton de Lingwick, avec bâtisses et améliorations dessus faites. Nous Juges soussignés accordons la dite requête et autorisons la dite requérante à acheter l'immeuble plus haut décrit aux conditions plus haut mentionnées. (signé) Hector Verret J.C.S. Vraie copie. Bachand & Désilets, P.C.S.

No 49807
Entered & Filed at 9
in the fore noon
of this 18th day
of April one
thousand nine hundred
and thirty-six



In the year one thousand nine hundred and thirty six, the fifteenth day of April. Before Me, Paul Sylvestre, Notary Public for the Province of Quebec, residing and practising at the city of Sherbrooke, District of St Francis. Came and appeared: - Alvin Coates and Harold R. Coates, both farmers, of the township of Bury. Who do hereby sell, convey and make over, with guarantee against all trouble and eviction and free and clear of all encumbrances and mortgages, unto Mrs Sarah Aiken, née Howley, wife of James Aiken, of Sherbrooke, duly authorized to the effects hereof by virtue of an authorization of the Superior Court for the District of St-Francis, dated on the fifteenth day of April one thousand nine hundred and thirty six, and bearing number six hundred and ninety six (696) present and accepting, the herein after described property, to wit: -The lot number eighteen B in the range K, of the Cadastral plan and in the book of reference for the township of Lingwick, with the buildings and improvements thereon made. The vendors have acquired the said property by a deed of renunciation from their mother Mrs Margaret McLeod, wife of James Coates, passed before Emile Beaudoin; N.P. on the 11th of April 1932, registered at Cookshire under No. 47620, VOL. 51. This sale is made for the sum of five hundred dollars cash, which the vendors acknowledge to have received, whereof quit general and final. The vendors declare that their matrimonial status has not changed since they acquired said property. The purchaser declares that the money used to pay the purchase price belongs to her en propre, having acquired same from the estate of her late brother Horace Howley, as his legal heir. Done and passed at Sherbrooke, on the date first above written, under number one thousand and sixty three of the minutes of the undersigned Notary. And after due reading the parties hereof have signed with me Notary-

SERVITUDE

L'immeuble est transmis avec et sujet à toutes les servitudes inhérentes audit immeuble.

ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU ET DE PUISAGE

Le donateur est propriétaire de l'immeuble dont la désignation suit :

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro **QUATRE MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (4 773 779)** du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de **Compton**.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro **169, chemin du Quatre-Milles, Hampden, province de Québec, JOB 1Y0**.

Ci-après nommé : « **L'IMMEUBLE 2** »;

SERVITUDE DE PUISAGE D'EAU ET DE PASSAGE

Le donateur et le donataire s'entendent pour constituer, au profit de l'immeuble présentement donné, étant le fonds dominant, une servitude réelle et

perpétuelle de puisage d'eau et de passage permettant de maintenir, réparer et remplacer, si nécessaire, la ligne de conduites d'eau se trouvant sur les lieux. Le puit étant situé sur l'immeuble 2 appartenant au donateur.

La situation du puit est indiquée au plan préparé par Dominic Jean, arpenteur-géomètre sous le numéro 7 109 de ses minutes et dont copie demeure annexée à l'original des présentes après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par ledit représentant en présence du notaire soussigné.

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Une (1) partie du lot 6 655 558

De figure irrégulière.

Tenants et aboutissants

Vers le sud-est	:	6 655 558 Ptie
Vers le nord-est	:	6 655 558 Ptie
Vers le sud-est	:	6 655 558 Ptie
Vers le sud-ouest	:	6 655 558 Ptie
Vers le nord-ouest	:	6 655 558 Ptie
Vers le nord-est	:	6 655 558 Ptie
Vers le nord-ouest	:	6 655 558 Ptie
Vers l'est	:	6 655 559

Partant du point A, correspondant au coin sud-ouest du lot 6 655 559 et à l'intersection entre les lots 4 774 738, 6 655 558 et 6 655 559, de là, vers le nord-est en longeant la limite nord-ouest du lot 6 655 559, selon un gisement de 17°54'47", une distance de 23,59 mètres jusqu'au point 1, étant le point de départ de la présente description, et par la suite selon les gisements et longueurs suivants :

<u>LIGNE</u>	<u>GISEMENT</u>	<u>LONGUEUR (mètres)</u>	<u>LIMITE</u>
1 - 2	247°08'21"	30,27	sud-est
2 - 3	157°08'21"	0,14	nord-est
3 - 4	247°08'21"	1,00	sud-est
4 - 5	337°08'21"	1,00	sud-ouest
5 - 6	67°08'21"	1,00	nord-ouest
6 - 7	157°08'21"	0,14	nord-est
7 - 8	67°08'21"	30,89	nord-ouest
8 - 1	197°54'47"	0,95	est

Superficie de la parcelle : 23,0 m²

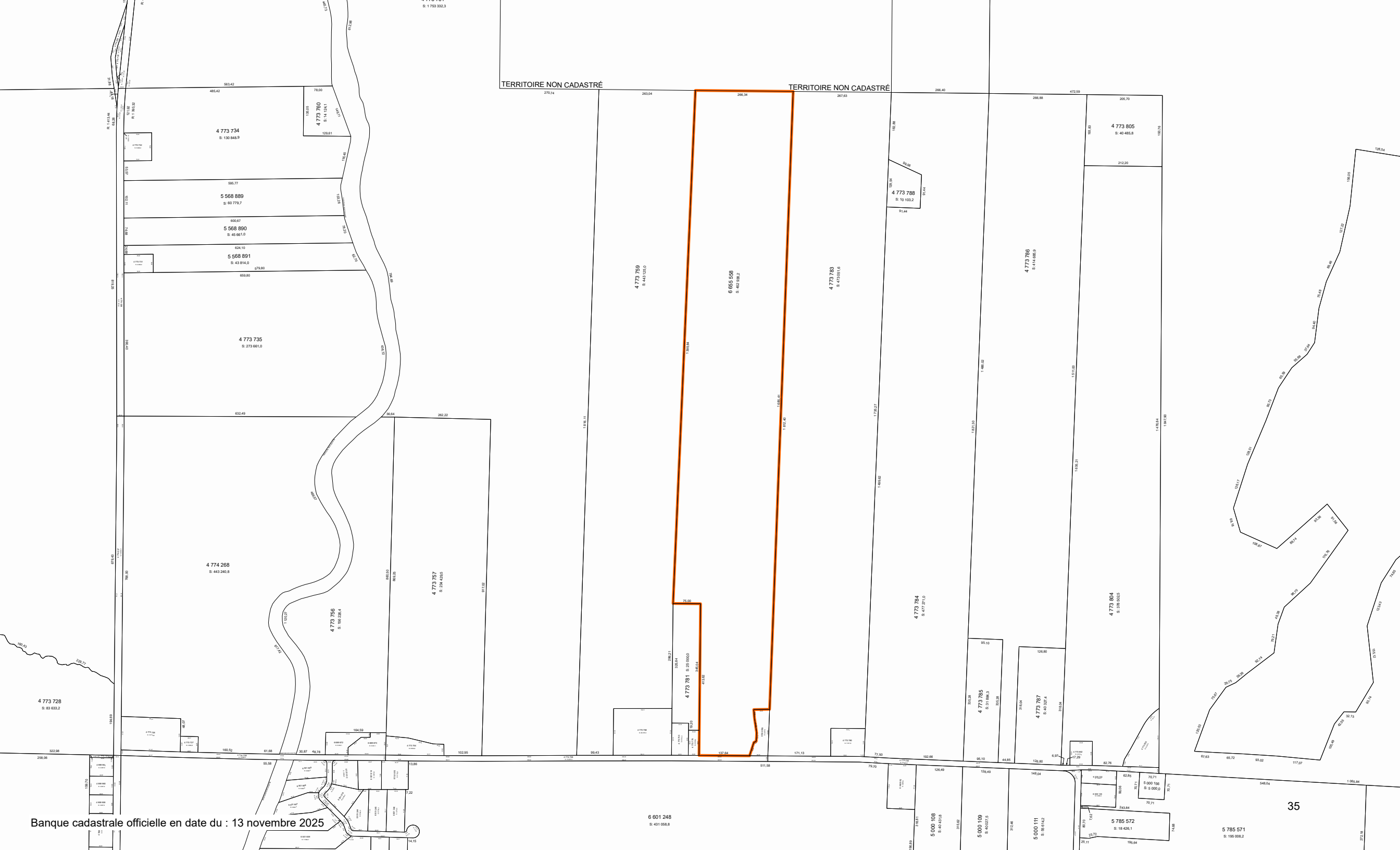
CONDITIONS DE LA SERVITUDE

Tous les travaux d'entretien, réparation ou remplacement de la ligne de conduites d'eau seront à la charge et aux frais du propriétaire du fonds dominant, qui devra remettre les lieux à la fin des travaux dans le même état qu'ils se trouvaient avant l'exécution desdits travaux.

La servitude de puisage d'eau est accordée sans garantie de qualité et de quantité de l'eau.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Le propriétaire du fonds dominant est responsable de l'utilisation du fonds servants. Il s'engage également à tenir le propriétaire du fonds servant indemne de toute réclamation potentielle à son égard, le tout à l'entière exonération du propriétaire du fonds servant.



CPTAQ

Vue aérienne

Adresse :
169, chemin du Quatre-Milles
Hampden J0B 1Y0

Lot : 6 655 558



Aspects légaux :

1. Cette carte contient des informations qui ont été préparées pour des fins administratives uniquement.
2. Cette matrice n'a aucune valeur légale et ne vous permet aucun droit de certification des limites cadastrales sur une propriété.
3. Source : https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo/cptaq_demeter/